

*Bulletin Communal
de Frambouhans*



Décembre 2019 - N° 31



EDITO DU MAIRE.....	Page....
ETAT CIVIL 2018.....	Page....
COMMISSION FINANCES.....	Page....
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE.....	Page....
COMMISSION VIE SCOLAIRE ET PÉRISCOLAIRE.....	Page....
COMMISSION COMMUNICATION.....	Page....
COMMISSION DÉNEIGEMENT.....	Page....
COMMISSION URBANISME.....	Page....
COMMISSION BÂTIMENT ET PATRIMOINE.....	Page....
COMMISSION FORÊT ET CADRE DE VIE.....	Page....
COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CÉRÉMONIE.....	Page....
LE P'TI MAG.....	Page....



LES PETITS ÉCOLIERS.....	Page....
GROUPE D'ANIMATION DE FRAMBOUHANS.....	Page....
MUPPETS'BAND.....	Page....
ANCIENS COMBATTANTS.....	Page....
DES NOUVELLES DE LA COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE.....	Page....
CLUB DE L'AMITIÉ.....	Page....
ACCA.....	Page....
LES AILES DE LA CENDRÉE.....	Page....
ASSOCIATION SPORTIVE DE FRAMBOUHANS.....	Page....



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÎCHE.....	Page....
---	----------



CENTRE D'ENTRAIDE GÉNÉALOGIQUE DE FRANCHE-COMTÉ.....	Page....
UN ORGUE ÉCOLE À FRAMBOUHANS.....	Page....



IL Y A 100 ANS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL.....	Page....
--	----------



INFOS PRATIQUES.....	Page....
INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE.....	Page....
LOCATION DES SALLES COMMUNALES.....	Page....



Bousculer les idées reçues, bousculer les préjugés, bousculer les appréhensions et parfois même bousculer les consciences. Bref, bousculer pour basculer dans un temps nouveau, celui de la modernité dans laquelle il nous faut inscrire notre village, pour qu'il continue de grandir, pour le rendre toujours plus beau, toujours plus vivant. Nous vivons une époque toujours plus exigeante, souvent violente mais aussi tellement enthousiasmante car notre monde fourmille d'opportunités qu'il nous appartient de savoir saisir.

Respecter tous les habitants de Frambouhans, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre vous, voilà qu'elle est et qu'elle doit rester notre obsession.

Notre méthode, c'est l'action. Agir en accord avec nos valeurs, pour redonner du crédit à l'action publique. Agir pour dire à toutes celles et ceux qui estiment être les parents pauvres des politiques publiques que nous ne les oublions pas. Car il y a une forme de désespérance chez beaucoup de nos compatriotes, et donc aussi à Frambouhans, qui ont l'impression de toujours être la dernière roue du carrosse.

Alors je le dis avec sincérité, l'équipe municipale ne ménage pas ses efforts pour être au service de tous, quel que soit leur quartier, quel que soit leur âge, quelle que soit leur condition. Pour ce faire, Elle est aidée par tous les collaborateurs techniques et administratifs de la commune, et je leur exprime toute ma reconnaissance pour la qualité du travail réalisé. Il en est de même pour les équipes éducatives du Groupe Scolaire Azelvandre et du service « périscolaire ».

Écrire un éditorial du bulletin communal en fin d'année, c'est un moment de choix pour faire le

*« Apprends d'hier,
vie pour aujourd'hui,
espère pour demain »*

Albert Einstein

bilan, les rétrospectives et les synthèses d'une année écoulée du mandat.

Pourtant dans le respect des règles démocratiques, il n'en sera pas ainsi cette année puisque les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020, et cela pourrait paraître comme un bilan de mandat de l'équipe en place.

Au fil des articles, la vie de notre commune y est retracée avec son état civil, ses peines et ses joies; l'ensemble des opérations significatives qui ont amélioré la qualité de vie de nos concitoyens; l'activité du tissu économique et associatif et ses temps forts. Votre mémoire vous rappellera que 2019 a été riche de manifestations et de travaux, c'est pourquoi je félicite tous les acteurs associatifs qui donnent de leur temps sans compter afin de faire de notre village un lieu de rencontres, d'échanges, de fêtes dans la joie et la fraternité.

Je vous présente mes vœux à vous toutes et tous qui contribuez quotidiennement à faire vivre notre commune, et je salue une nouvelle année, avec ce qu'elle véhicule d'espérances, de souhaits et de projets, individuels et collectifs.

Mes souhaits de bonne année, de bonne santé, de réussite dans les projets vont à chacun de vous, à vos familles, vos entreprises, vos commerces, vos enseignants, vos associations ainsi qu'à l'ensemble de la population de notre commune, avec une pensée particulière pour ceux qui sont le plus démunis, qui souffrent de maladie ou de solitude.

Bien à vous
Le Maire
Franck VILLEMMAIN

Frambouhans et la Municipalité



ETAT CIVIL 2019

NAISSANCES

07/01/2019	Safia CAMARA	20/09/2019	Yuma CATRY
20/01/2019	Elio CERUTTI	25/09/2019	Antoine HONKIW
24/01/2019	Léonie ETIENNE	26/09/2019	Lina PARENT
05/02/2019	Charles MORAS	29/09/2019	Louna IVA
29/04/2019	Sohan DOMECH GALARD	14/10/2019	Jade DOS SANTOS
02/06/2019	Tristan MULLER	29/10/2019	Gabriel DUBAIL
07/09/2019	Giulia CILIBERTI		



MARIAGES

06/07/2019	Thomas JEUNOT et Maëva JACQUOT
20/07/2019	Jean-Christophe BOITEUX et Jocelyne WADDLE
31/08/2019	Grégory PIERRE et Sophie MOULY
26/10/2019	Maxime JACQUOT et MéliSSa SAILLARD

DECES

15/12/2018	Claude BOBILLIER
13/02/2019	Jeannine GILLET née BANASZAK
30/03/2019	Verner MONNOT
09/05/2019	René LAUBERT
11/05/2019	Bernard HENRY
26/06/2019	Michel PETIT
05/07/2019	Jean-Daniel MAMET
23/09/2019	Marie-Claire ROCHAT née GABET
23/10/2019	Yvette SEGARRA née FEUVRIER
25/11/2019	Camara SIRUFFO



RECENSEMENT MILITAIRE

Léo GIGON	Né le 01/08/2002	Clémence BIWERSI	Née le 30/03/2003
Silas DEVAUX	Né le 27/12/2002	Hugo MENDEZ	Né le 13/04/2003
Hugo PEYRAMAURE	Né le 23/12/2002	Julie NAPPEY	Née le 15/07/2003
Thibault DARDENNE	Né le 06/12/2002	Danny PERRET	Né le 09/09/2003
Valentin SARAIVA	Né le 07/01/2003	Maxime BERNARD	Né le 14/06/2002
Anthony VIENOT	Né le 10/01/2003	Lucas VITRY	Né le 10/09/2003
Valentin SAINTVOIRIN	Né le 20/01/2003		



Responsable : Franck VILLEMMAIN

Membres : Jérôme CHEVALIER,

Arnaud FORTIN,

Ludovic LAMBERT,

Victor PEREIRA et

Jean-Michel TOURNIER



« 1 € d'économisé en fonctionnement, c'est 1 € d'investi pour la commune »

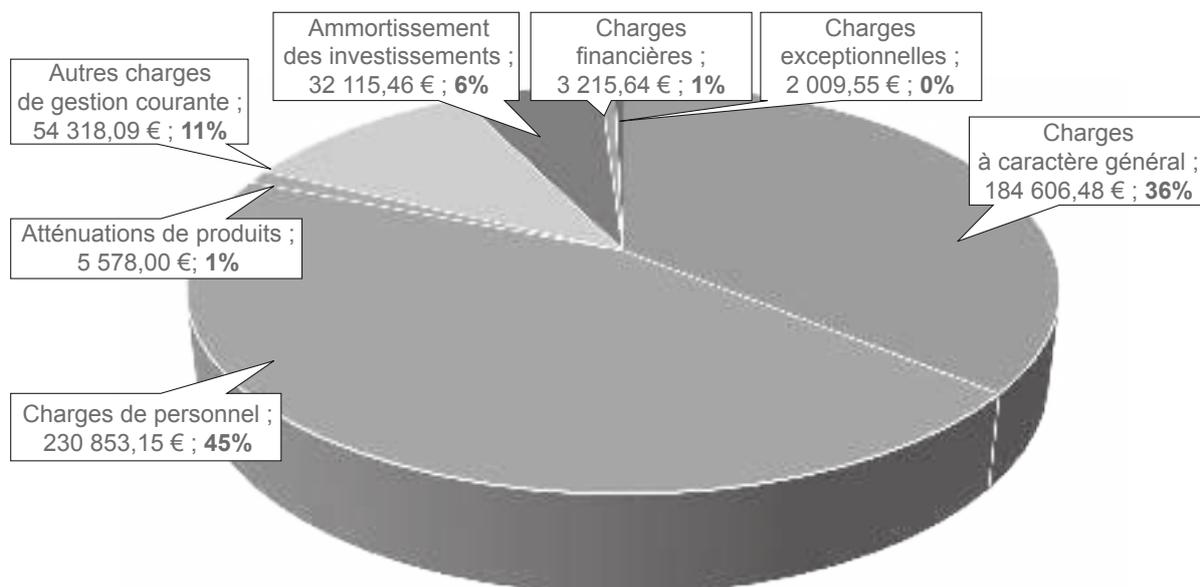
Cette année, la commission vous propose de décortiquer avec vous les coûts de fonctionnement du budget général de la commune.

La section de fonctionnement du budget général

La section de fonctionnement regroupe:

- toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement de la collectivité (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions);
- toutes les recettes que la collectivité peut percevoir des transferts de charges, de prestations de services, des dotations de l'État, des impôts et taxes, et éventuellement, des reprises sur provisions et amortissement que la collectivité a pu effectuer, notamment le produit des quatre grands impôts directs locaux (taxe d'habitation, taxe foncière et taxe des entreprises (CFE et CVAE), la dotation globale de fonctionnement (DGF).

1.1 Dépenses de fonctionnement pour l'année 2018:





Charges exceptionnelles : Intérêts moratoires, secours et dots

Charges financières : Intérêts d'un emprunt restant sur la commune

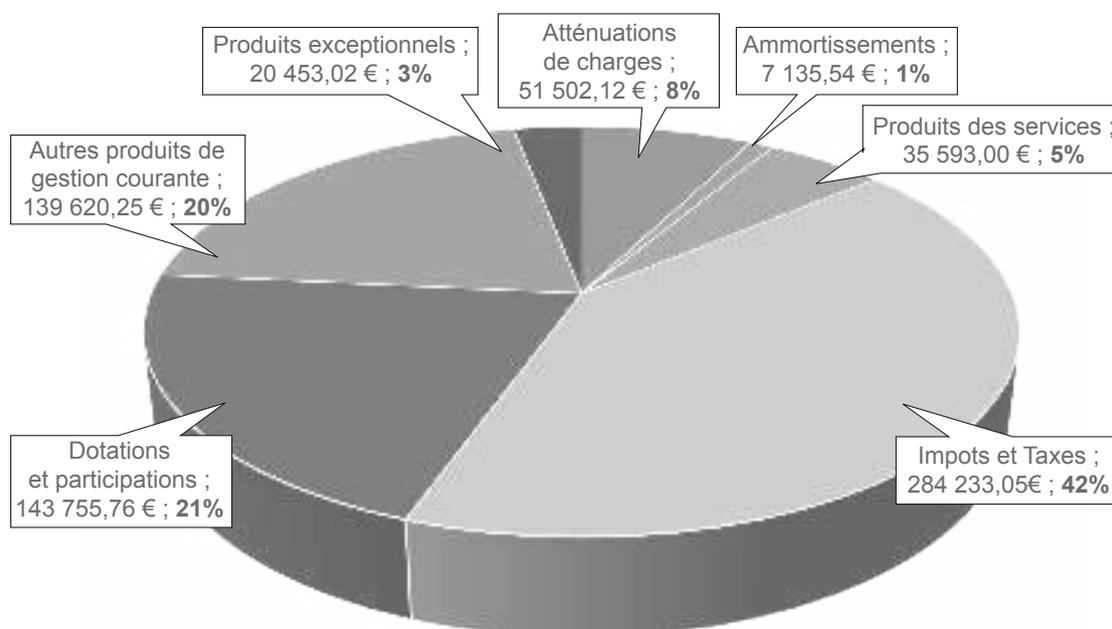
Autres charges de gestion courante : Indemnités d'élus, participation au Service D'Incendie de Secours du Doubs, Subventions aux associations, Frais de scolarité des enfants de Frambouhans scolarisés à l'extérieur de la commune

Atténuations de produits : Versement au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources)

Charges de personnels : Salaires et cotisations des 11 agents employés communaux

Charges à caractère général : Eau, électricité, fournitures administratives, fournitures pour l'entretien des bâtiments et de la voirie, taxe foncière, assurances, ordures ménagères, combustibles, carburants...

1.2 Recettes de fonctionnement pour l'année 2018



Produits exceptionnels : vente de terrains d'aisance (3 960,00 €), reversement des assurances suite à des déclarations

Autres produits de gestion courante : revenus des locations des 5 appartements communaux et des salles des fêtes,

Excédent du budget forêt (93 179,17 €)

Dotations et participations : Dotation d'état, participation des communes voisines pour les frais de scolarité

Impôts et taxes : Taxe d'habitation, taxe foncière, Taxe sur l'électricité, frais de mutation,

Produits de services : Facturation du service périscolaire aux parents, location des terrains communaux aux agriculteurs, droit de place,

Amortissements : Amortissements sur l'investissement

Atténuations de charges : Remboursement sur emploi aidé (49 783,40 €), remboursement suite à maladie des agents



Conclusion:

Pour l'année 2018, l'ensemble des dépenses de fonctionnement s'élève à 512 696,97 € alors que l'ensemble des recettes de fonctionnement s'élève à 682 292,74 €. Le bénéfice de 169 595,77 € sera transféré au budget investissement communal, et permettra de nombreux travaux dans la commune pour les années prochaines.

Après plus de 10 ans d'existence, notre bibliothèque municipale connaît des hauts et des bas.

Cette année le nombre de prêts est en très nette baisse, particulièrement chez les enfants. Malgré le changement de jour et d'horaire depuis le 1er janvier, nous constatons que les enfants fréquentent de moins en moins la bibliothèque. Il est vrai qu'ils empruntent également des livres à l'école et qu'ils ont des activités sportives et/ou culturelles de plus en plus nombreuses. Mais c'est aux parents d'inciter leurs enfants à la lecture et c'est à eux que nous adressons ce message.

Nous disposons actuellement d'environ 2000 ouvrages pour adultes et 1000 pour enfants, nous nous rendons régulièrement à la Médiathèque de Maiche pour étoffer notre offre et nous sommes disposées à vous procurer, dans la mesure du possible, les livres que vous souhaitez.



Au printemps nous avons fait installer une boîte à livres dans l'entrée du P'tit Mag. Cette initiative a l'air de porter ses fruits. Des livres sont déposés, empruntés, lus, d'autres reviennent et repartent peut-être dans d'autres boîtes, c'est le principe.

C'est une autre forme d'accès la lecture, et peut-être l'envie de faire un tour à la bibliothèque...



Depuis plusieurs années déjà, dans le cadre « la médiathèque fait son cinéma » nous proposons la projection d'un film documentaire, en partenariat avec la Médiathèque Départementale, la Médiathèque de Maiche et l'Université Populaire de Maiche.

Le 7 novembre dernier nous avons projeté le film « les pieds sur terre », documentaire dessinant des portraits de maraîchers en contrat d'insertion aux Jardins de Cocagne et offrant un nouveau visage du chômage. 40 personnes environ étaient présentes et ont pu participer au débat d'après-film.

Nous vous rappelons que nous sommes situées au 1er étage de la mairie, et que le prêt des livres est gratuit. N'hésitez pas à nous rendre visite et nous faire part de vos attentes.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez nous appeler et nous demander de vous apporter quelques livres, nous nous ferons un plaisir de vous rendre service.

*Nous vous souhaitons
une excellente année 2020.*

Marguerite TOURNIER 03 81 68 25 51
Martine BROGNARD 03 81 68 63 59



20^{ème} rentrée pour Mme Bonnécuelle et moi-même !!

Eh oui déjà 20 rentrées à Frambouhans cela veut dire 20 classes,
20 lotos,
20 fêtes de Noël
etc., etc.

Quand nous sommes arrivées, nous étions au 20ème siècle!!! Et nous voilà dans le 21ème bien avancé. En 20 ans, bien des choses ont changé, bougé, évolué ou non. Il faut bien sûr toujours s'adapter à de nouvelles propositions.

Ce qui n'a pas bougé, c'est notre équipe de professeurs car bien vite nos collègues actuelles nous ont rejointes pour former une bonne équipe et apporter une stabilité nécessaire pour conduire divers projets.

En effet beaucoup de projets ont été menés avec nos élèves et les parents et ont abouti à de jolies réalisations.

En fait, ce que je voudrais souligner pour nos 20 années de présence, c'est le pouvoir de l'adhésion collective, de l'écoute, du respect et ce partage des tâches dans les divers projets en associant toujours les parents et la Municipalité.

Notre école compte 5 classes pour 118 élèves.

Nous accueillons cette année Me PACCAUD Pauline dans la classe de GS/CP et me ROUGNON-GLASSON Élise le lundi en CM1 CM2 pour assurer la décharge de direction.



Les élections de parents ont eu lieu le 11 octobre.



Les parents titulaires élus sont :

Me BIWERSI PATOIS Laurence
Me DE BRITO Émilie
Me MEISTRETTY Lisa
Me PAGNOT Mélissa
Me REGNIER Audrey

Les parents suppléants sont :

Me DELEBECQUE Gwenaëlle
Me MERCIER Cindy
Me PETRE
Me SALMON Maggie
Me SCHUTZ Maxime

Comme chaque année, je tiens à remercier les parents élus ainsi que tous les parents qui aident enfants et enseignants d'une manière ou d'une autre.

Encore un grand merci à l'association de parents d'élèves et à la Municipalité.

Que cette année soit riche en partages en échanges. Que chacun, en ces temps de fêtes, renoue avec les bonnes habitudes et sois à l'écoute d'autrui.

Bonnes fêtes de fin d'année à toutes et à tous de la part de l'ensemble du personnel du groupe scolaire.

La Directrice G MUNNIER

ET PÉRISCOLAIRE

Responsable : Bernard BROGNARD

Membres : Franck VILLEMMAIN, Vanessa GUINCHARD



Quoi de neuf au périscolaire en 2019 ?

Ah, ils en ont de la chance, nos jeunes convives du périscolaire !

Pourquoi me direz-vous? Quelques jours après la rentrée, nous apprenons que Sabrina devait suspendre ses fonctions. Mais comment se retourner nous n'avions pas de remplaçant à disposition. C'est alors que « ZORRO » GE nous informe qu'elle voulait bien assumer l'intérim, aidée par son second « BERNARDO » Sophie, le temps que la commune puisse se retourner et procéder à une embauche. Contrat rempli en une semaine.

MERCI GE, MERCI SOPHIE.

Les enfants étaient accueillis dans de bonnes conditions, celles de la continuité du service. L'arrivée de SANDRA ramena la sérénité au sein de l'équipe. Tout allait pour le mieux, d'autant que Sandra prenait rapidement ses marques. Nos jeunes convives étaient contents de découvrir une nouvelle tête, tout redevenait normal. Si aucun déplore parfois le manque d'investissement d'autrui, ce fait semble ne pas exister à Frambouhans du moins au périscolaire.

Nous devons constater le bien-fondé et la bonne tenue de ce service. Toujours plus de fréquentation, donc plus de repas servis. Ceux-ci sont en augmentation de 600 unités par rapport à l'année antérieure, pour atteindre le nombre de 2712 pour l'année en cours.

Quant à la fréquentation en nombre d'heures elle passe de 7446 à 9489. Le pari pris en 2009 d'ouvrir un tel service à la population s'avère être une réussite, qui ne demande qu'à perdurer.

Aussi le personnel du périscolaire, les enfants et moi-même vous souhaitons d'excellentes fêtes de fin d'année, et nous vous présentons nos meilleurs vœux pour 2020.

Le Responsable du Péri scolaire
B. BROGNARD

COMMISSION COMMUNICATION

Responsable : Franck VILLEMAIN
Membres : Jérôme CHEVALIER,
Arnaud FORTIN
et Vanessa GUINCHARD

**« La communication est un art de vivre.
Elle est exigeante.
Elle est la condition de l'harmonie entre les gens »**

Marc Roussel

1 Un moyen « moderne » de communiquer avec vous!!!



En partenariat avec France Bleu, le réseau VIVRE ICI s'est mis en place dernièrement sur notre commune. Ce réseau permettra à la Mairie et à l'ensemble des associations du village de communiquer avec toute la population de façon simple et rapide.

Vous pourrez recevoir des messages d'alerte en provenance de la Mairie État des routes, Vigilance et alerte Météo, mais également des informations émanant des associations de Frambouhans afin de vous rappeler des manifestations à venir.

**Vous souhaitez recevoir ces informations ?
Télécharger l'application « VIVRE ICI »
sur votre téléphone portable.**

En cas de difficulté, le secrétariat de Mairie est en mesure de vous aider.

2 Le site Internet



Vous êtes nouveau à Frambouhans ?

Besoin d'information ?

Rendez-vous sur le site internet de la commune!!!

www.frambouhans.fr

Le site officiel de la commune vous permettra de vous informer sur la vie communale, de connaître ses entreprises, son école et son périscolaire, ses associations, et toute son actualité sans oublier la vie du Conseil Municipal.

COMMISSION DÉNEIGEMENT



Responsable :

Franck VILLEMMAIN

Membres :

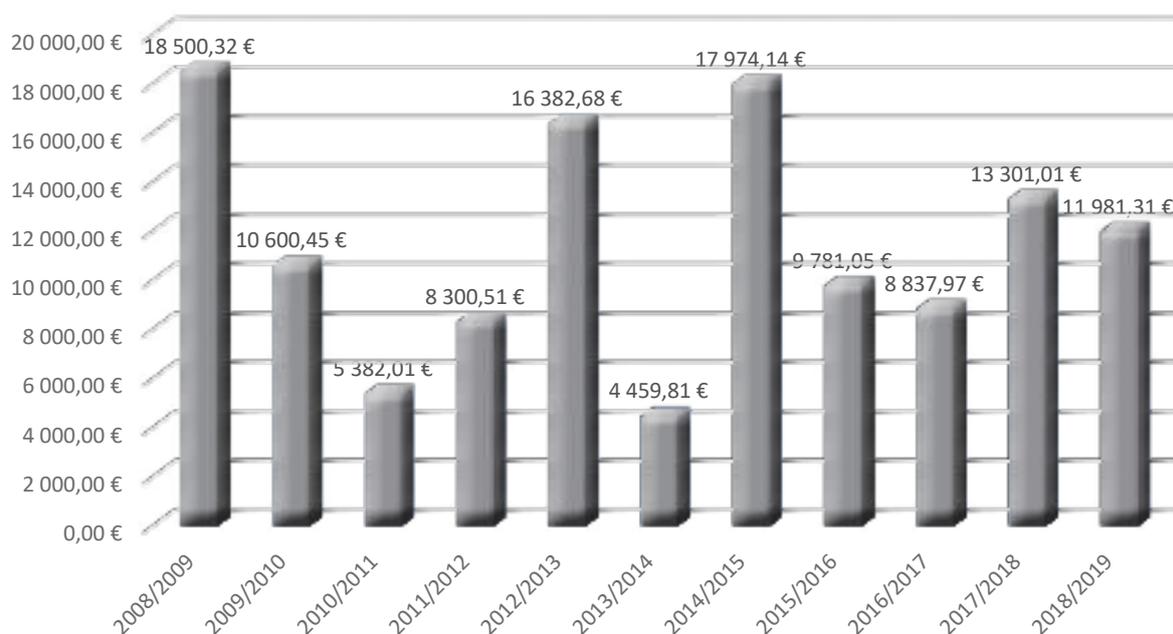
Ludovic LAMBERT

Sylvain LAURENT

Jean-Michel TOURNIER

BILAN des dernières années

Vous pourrez apprécier l'histogramme ci-dessous qui nous montre la difficulté de prévoir budgétairement les montants alloués au déneigement de la commune. Le montant concernant l'année 2018/2019 correspond à la moyenne des montants des 11 dernières années.



Saison 2019-2020

Même si les chutes de neige du 19 novembre ne garantissent pas la rigueur de l'hiver, nos agents techniques se sont employés à poser les jalons sur les 16 kilomètres de voirie communale afin de faciliter le travail de l'entreprise assurant le déneigement.

Les trottoirs aux abords des départementales seront déneigés, ainsi que le trottoir de la Grande Rue jusqu'à la Rue du Stade, dans le but de sécuriser l'accès pour les enfants scolarisés au Groupe Scolaire Azelvandre, ainsi que pour les étudiants prenant le bus.

La commission rappelle également que la commune peut procéder, par le biais de leurs agents techniques, au déneigement chez les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite vivant seules. Toutefois, seule une trace sera faite depuis la porte d'entrée de leurs maisons jusqu'à la voie publique.

Une demande doit être formulée auprès du secrétariat de Mairie. La commission statuera sur la demande avant de donner réponse.



En espérant un hiver à la hauteur de vos attentes...

COMMISSION URBANISME

Responsable : Jean Michel TOURNIER

Membres : Laurence BIWERSI PATOIS

Didier DONEY

Victor PEREIRA

Réfection des voiries communales:

Pour essayer de garder un réseau de voies communales à peu près en état, nous faisons une réfection par an. Cela peut paraître peu, mais nous permet tout de même avec un budget raisonnable (15 à 20 K€/an) d'avoir des routes très praticables. De plus une opération de bouchage des trous est organisée chaque année avec le concours de la Communauté de communes. Depuis le début de cette réflexion, un certain nombre de rues ont été rénovées :

- Σ Une partie de la route de CUCHE.
- Σ La route de la Motte (partie FRAMBOUHANS).
- Σ Une partie de la route qui monte aux Bataillots.
- Σ La route qui mène aux fermes GASNER.
- Σ La route qui mène au Gîte MOREL.
- Σ La route qui va de la rue de la Velle (route de St Julien) au lotissement de la Velle.
- Σ Un tronçon de la route du Crôtot qui va de la sortie du village à la maison de chez M. et Mme SANSEIGNE.
- Σ L'accès à CUCHE ainsi que la montée de la route du CROTOT jusqu'au croisement de CUCHE.
- Σ La route qui va de la RD 437 jusqu'à la ferme des ESSARTS.
- Σ La boucle du Crôtot entre le N° 5 & le N° 11.
- Σ Comment sont choisies ces réfections? La commission se rend régulièrement sur le terrain, et, en fonction des demandes et de l'état constaté, des priorités sont mises en place. Mais bien entendu ces travaux sont tributaires des budgets et de l'attribution des subventions.

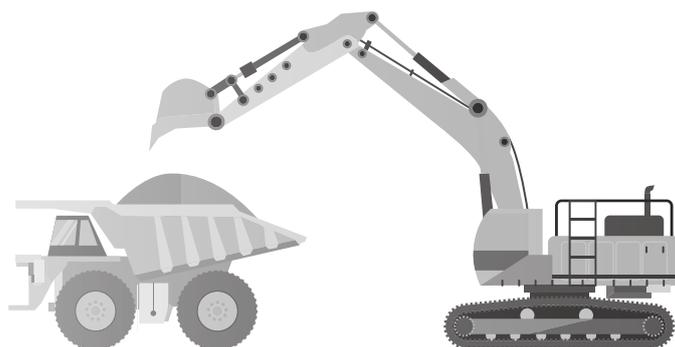
Achat de petit outillage pour les employés communaux:

Afin d'améliorer les conditions de travail de nos employés, nous avons fait en 2019 l'acquisition de :

- * Un taille-haie sur perche pour les travaux en hauteur (279,48 €)
- * Une petite tronçonneuse pour les travaux en forêt (532,32 €)
- * Une brouette renforcée pour les travaux de maçonnerie (110 €).

Quelques nouvelles de nos lotissements:

- Σ Le lotissement du Tacot est complètement rempli, les espaces verts ont été aménagés.
- Σ Deux maisons sont déjà construites au lotissement du « Bas du parc » et les trois autres parcelles sont réservées.



Principaux travaux ou suivis réalisés en 2018:

Pour 2019, notre commission a effectué le suivi des opérations suivantes :

- Σ Suivi de l'étude pour la sécurisation de la route des Bataillots. C'est le cabinet JDBE qui a suivi cette opération pour un coût de 4560 € HT. La solution, retenue par la commission et approuvée par le conseil municipal, consiste à la création d'un nouveau tronçon qui relie le grand virage à la RD 437 en suivant la barrière sur la parcelle de M. GENRE.
- Σ Suivi de la rénovation de notre parc d'éclairage public 1re tranche. Travaux réalisés par le SYDED par l'intermédiaire de l'entreprise CITEOS pour un coût de 71 833 €.
- Σ Au mois de mai l'entreprise SOGEA Franche Comté a procédé au balayage des rues pour un coût horaire de 92 € HT.
- Σ Au mois de juin l'entreprise VERMOT a fait la réfection de voirie de la boucle du Crôtot ainsi que la mise en place d'un ralentisseur sortie village direction le Crôtot. Coût total de l'opération : 19252,77 € HT.
- Σ La CCPM a organisé la campagne de bouchage des trous sur la voirie communale, avec l'aide de l'entreprise VERMOT. Nous ne savons pas si cette prestation sera reconduite en 2020.
- Σ Nous avons lancé une étude pour la rénovation de voirie rue de La Baume. C'est le cabinet JDBE qui est chargé de ce dossier pour un coût de 11 700 € HT. Nous venons de recevoir les avant-projets, ainsi le conseil municipal pourra travailler sur les propositions et faire un choix de scénario.
- Σ Mi-août, le SYDED par l'intermédiaire de l'entreprise VIGILEC a lancé l'enfouissement des réseaux secs rue de la Baume. Le gros des travaux sera terminé pour fin 2019. Il restera pour 2020 à mettre en place les candélabres en parallèle avec les travaux de voirie.



- Σ Le marquage aux sols dans les différentes rues du village a été effectué par l'entreprise GLOBAL. Nous ne faisons pas systématiquement chaque année la totalité des marquages, mais seulement ceux qui sont usés.
- Σ Comme les autres années c'est l'entreprise BILLOT LAILLET qui a fait le fauchage au bord de nos routes.
- Σ Un parking a été créé au croisement de la route des Seignes en collaboration avec la CCPM.
- Σ Notre PLU arrive en fin d'élaboration et il sera probablement validé pour cette fin d'année ou tout début 2020.

Pour 2020, quels sont nos projets et priorités:

Concernant les futurs travaux et études voilà ce qui est proposé au conseil municipal et qui sera validé ou pas suivant les budgets disponibles :

- Σ Travaux de rénovation de voirie rue de la Baume avec un volet sécurisation afin d'éviter les vitesses excessives.
- Σ Rénovation de l'éclairage public (2° et 3° tranche) selon les possibilités.



- Σ Bouchage des trous avec le concours de la CCPM si cette prestation est reconduite.
- Σ Maîtrise d'œuvre et travaux de sécurisation de la route des Bataillons suivant préconisations faites en 2019.
- Σ Mise en place des candélabres par le SYDED rue de la Baume.
- Σ Étude pour la création d'un nouveau lotissement en prolongement de celui du Ban au Vaux.



Radars pédagogiques:



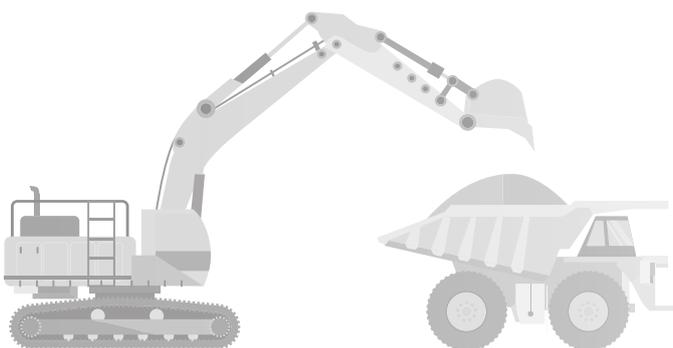
En 2019 notre radar pédagogique a été installé successivement :

- Σ Au 13 rue des Bouleaux.
- Σ Au 3 rue de la Fontenotte.
- Σ Au 10 rue du Crôtot.
- Σ À l'entrée de Frambouhans côté St Julien.

Nous constatons qu'à l'intérieur du village, les dépassements de la vitesse autorisée sont moins nombreux et surtout moins élevés qu'en périphérie.

Mais il reste néanmoins du chemin à faire pour que tout le monde respecte le Code de la route et que tous nos concitoyens soient en sécurité.

Jean-Michel TOURNIER
Et toute la commission
voirie urbanisme



Bonne année à toutes et à tous !

Membres : Victor PEREIRA, Myriam CAILLE, Didier DONEY et Sylvain LAURENT

1 Réfection et mise en accessibilité du cimetière

Dans la continuité de ces dernières années, la commission bâtiment a poursuivi les efforts de mise en accessibilité de ses bâtiments communaux, afin que les personnes à mobilité réduite puissent en bénéficier. Et c'est pourquoi, après étude et de nombreuses demandes de nos administrés et des entreprises intervenant régulièrement, il a été décidé de mettre l'accent sur le cimetière.

Le cahier des charges des travaux à réaliser a été établi avec les entreprises de services funéraires, les membres du Conseil Municipal et des membres de l'équipe liturgique de la commune.



Les différents intervenants ont été:

- L'entreprise Aurélien François a réalisé un diagnostic des ouvertures de caveaux pour un montant de 1 900,00 € HT.
- Maître KREMMER a fait le constat d'huissier pour la somme de 417,67 € HT.
- Les Pompes Funèbres de Charquemont pour le déplacement d'une tombe pour un coût de 2 231,67 € HT.
- L'entreprise Aurélien François a réalisé les travaux pour un montant de 46 686,00 € HT.
- Nos employés communaux ont réalisé les escaliers ainsi que les mains courantes.

Le coût total de la réfection s'élève à 51 235,34 €.

2 Étude d'agrandissement et de mise en accessibilité de la Salle des Marronniers:

Les toilettes de la Salle des Marronniers n'étant pas accessibles aux personnes à mobilité réduite, le Conseil Municipal a décidé de mener une étude globale sur cette salle. Il a été décidé de prévoir dans un même temps la possibilité d'agrandir l'espace « cuisine », et de prévoir des rangements plus importants pour le service « périscolaire ».

Cette étude d'agrandissement et de mise aux normes a été demandée à la société SOLIHA pour la somme de 3 805,50 € HT.

À cette heure, l'avant-projet est en cours de réalisation, les travaux seront proposés dans l'année à venir.

Pour la commission,
Victor PEREIRA MATEUS

COMMISSION FORÊT ET CADRE DE VIE

Responsable :

Ludovic LAMBERT

Membres :

Bernard BROGNARD

Myriam CAILLE

Jérôme CHEVALIER

Didier DONEY



FORÊT

VENTE DE BOIS

Vente de chablis

Comme tout le monde peut s'en rendre compte en se promenant en forêt, les scolytes s'attaquent à nos forêts. Toutefois la forêt de Frambouhans reste encore peu touchée par rapport à d'autres. Même sur le plateau maîchois les disparités sont importantes d'une commune à l'autre.

Le volume de chablis reste quasiment identique à l'année précédente (environ 400 m³) ou nous avons été touchés par de forts coups de vent en début d'année.

Champagnole le 10 avril 2019

Nous avons un lot de la parcelle 12 en vente à Champagnole. Ce lot n'avait pas été vendu en 2018. Cette fois, il a trouvé preneur pour un montant de 9 475 € HT.

Levier le 13 novembre 2019

Un lot dans la parcelle 10 était en vente. Il a été acheté par Jurasciages Bertin Orchamps Vennes 28 440 € HT.

TRAVAUX FORESTIERS 2019

Comme les années précédentes, nous confions les travaux forestiers demandant des connaissances sylvicoles :

Dégagement manuel de plantations sur la ligne avec coupe rez-terre ou à hauteur adaptée à la taille des plants dans la parcelle 11 pour un montant de 390 € HT.

Régénération par plantation : mise en place de 100 plants dans la parcelle 5 pour un montant de 109 € HT.

Protection contre le gibier : fourniture et pose de 100 protections individuelles, gaines filets à maille fine diam 20 cm, haut 1,20 m + 2 tuteurs de 1,0 m ; agrafage de la gaine aux piquets dans la parcelle 5 pour un montant de 519 € HT.

Fourniture de 100 plants d'érables divers pour la parcelle 5 pour un montant de 81 € HT.

Nettoisement manuel en plein de jeune peuplement résineux à 3-6 mètres sur 0,60 ha dans la parcelle 18 pour un montant de 673,20 € HT.

Plantation : fourniture et mise en place de 1 300 plants dans la parcelle 5 pour un montant de 1 872 € HT.

Le dégagement manuel de jeune plantation dans la parcelle 5 a été confié aux employés communaux.

Validation de la certification PEFC:

Cette année nous avons renouvelé notre adhésion au label PEFC pour la forêt de Frambouhans. Le principe de la certification PEFC consiste à préserver les forêts, à garantir le respect de ceux qui y vivent, y travaillent et s'y promènent, mais aussi à pérenniser la ressource forestière pour répondre aux besoins en bois de l'homme aujourd'hui et pour l'avenir.

Vente de bois entre habitants:

Une vente de bois entre habitants a été réalisée le lundi 26 novembre 2018 à 20h00 à la Mairie.

Les conditions de vente étaient les suivantes :

Les offres devront correspondre à la valeur totale du lot et non au prix du stère.

Un seul lot sera vendu par famille

Le délai de paiement est le 1er avril 2019

Les prix s'entendent HT (TVA à 20 %)

11 lots allant de 5 à 10 stères étaient mis en vente.

10 habitants se sont portés acquéreurs pour des prix allant de 90 € à 236,50 € HT pour le lot complet.

Le total de cette vente est de 1 753,10 € HT pour 90 stères.





CADRE DE VIE

Réfection des clôtures dans la cour de l'école

La réfection de la clôture dans la cour de l'école côté nord commençait à être nécessaire pour éviter les passages de ballons répétés au-dessus et en dessous du grillage. Après avoir demandé plusieurs devis, l'entreprise Aurélien FRANÇOIS des Fontenelles (25 210) a été retenue pour un montant de 6 070 € HT.

Ces travaux consistaient à démonter et évacuer l'ancienne clôture, reprendre la maçonnerie d'une partie du muret, fixer de nouveaux poteaux et installer un nouveau grillage rigide ressemblant à celui posé à l'opposé de la cour.

Aménagement rue du Tacot

Après la fin des travaux consistants à terminer la chaussée au lotissement du Tacot, des espaces verts restaient à aménager. Le conseil municipal a retenu l'entreprise Devaux Romuald (Frambouhans 25 140) pour un montant de 2 729 € HT. Ces travaux comprenaient l'enherbage de plusieurs massifs, la plantation de haies basses et la réalisation d'un aménagement comprenant des rochers et des arbustes.

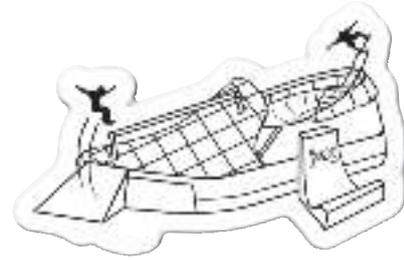
Lumière de Noël



Le remplacement des lumières de Noël apposées sur le pignon au-dessus de la salle des Marronniers et sur le bâtiment de l'école a été jugé nécessaire au vu de leur état. En effet, une partie de celles-ci commençait à ne plus fonctionner. Ces guirlandes ont été commandées à l'entreprise DISTRI FÊTES (Tronville-en-Barois 55 310) pour un montant de 975 € HT.

Des boules lumineuses ont également été commandées pour les installer dans les marronniers devant l'école. L'entreprise DECOLUM (Tronville-en-Barois 55 310) a été retenue pour un montant de 1 954 € HT.

Aire de jeux, plateforme multi-activités - skate park:



Une commission du Conseil Municipal travaille depuis plusieurs mois sur la faisabilité d'une aire de jeux, d'une plateforme multi-activités et d'un skate-park. De nombreuses rencontres avec des entreprises spécialisées ont permis d'apprécier les différentes solutions possibles, dans le but d'offrir à la population du village un espace ludique. Suite à la présentation du projet, l'emplacement idéal pour l'installation serait derrière la salle des Tilleuls, à proximité du terrain de pétanque. Ainsi, ces installations pourraient bénéficier :

- à l'ensemble des élèves du Groupe Scolaire Azelvandre pour la pratique du sport,
- aux enfants inscrits au périscolaire,
- aux personnes utilisant les salles des fêtes
- aux habitants de Frambouhans

Un marché pour la réalisation de l'ensemble du projet est en cours de lancement.

Nettoyage de printemps 12 mai 2019

Le dimanche 12 mai 2019, en collaboration avec l'A.C.C.A de Frambouhans (association de chasse), nous avons organisé le nettoyage de printemps. Nous pouvons constater que les rejets en bords de route tendent à diminuer. Vu la météo, la commune a offert le verre de l'amitié dans la petite salle de réunion à la mairie.

Fleurissement

Le fleurissement saisonnier a été réalisé en partie par EARL PRETOT à Charquemont en collaboration avec les employés municipaux. Cette année, nous avons également confié une partie du fleurissement à Devaux Paysages. Les résultats sont très satisfaisants pour les deux intervenants.

Les Membres de la commission vous souhaitent une bonne et heureuse année 2020.

COMMISSION VIE ASSOCIATIVE ET CÉRÉMONIE

Responsable : Sylvain Laurent

Membres : Vanessa GUINCHARD

Jérôme CHEVALIER

Didier DONEY

Arnaud FORTIN

Je tiens tout d'abord à remercier les membres de la commission, l'ensemble du Conseil Municipal et les bénévoles qui nous ont aidés tout au long de cette année riche en animation pour notre village.

Cette année à commencer par les traditionnels **vœux du maire**. L'occasion de faire le bilan de l'année précédente et de faire le point sur les projets à venir. Le verre de l'amitié servi en musique, en clôture de la cérémonie, permet d'échanger avec l'ensemble des habitants de Frambouhans.



Le dimanche de la **fête patronale**, la Municipalité invite l'ensemble des habitants au verre de l'amitié à l'issue de la messe en compagnie de la Musique de Charquemont.

Le vendredi 24 mai, la Municipalité a accueilli les mamans du village au repas de la **fêtes des mères**. Cette année, la commission a choisi le thème du Mexique. Nous tenons chaque année de choisir un thème différent pour cette soirée de détente. Je tiens à remercier tous nos partenaires locaux qui œuvrent afin que cette soirée soit une grande réussite.



Le vendredi 21 juin, la Municipalité a organisé la **fête de la musique** en partenariat avec le GAF. C'est suite à la proposition d'un habitant du village que tout a démarré. Je tiens à remercier très chaleureusement Christian Heitz et Aurélien Jeunot pour leurs participations qui fut une belle réussite pour une première. À l'issue de cette manifestation, un chèque de 400 euros, correspondant au bénéfice de la soirée, a été remis à la Fondation du Patrimoine pour l'achat de l'orgue. Un grand merci à tous et **rendez-vous le samedi 20 juin 2020 pour la deuxième édition**.



Le 2 septembre, nous sommes allées souhaiter l'**anniversaire de Camille Laubert** qui a eu 90 ans cette année. C'est toujours un agréable moment à passer auprès de nos anciens, et toujours l'occasion d'apprendre un peu plus de notre passé.

Le 22 septembre était une journée marquée par l'**inauguration de notre orgue**. Une journée rythmée entre inauguration solennelle le matin, avec la bénédiction de l'orgue par Monseigneur Jean-Luc Bouilleret, et concert l'après-midi sous les ordres du Conservatoire de Besançon. La commission et l'ensemble des bénévoles nous ont été d'une aide précieuse. Elle était en charge de l'apéritif et de la gestion du parking.





Le dimanche 17 novembre la Municipalité a rendu **hommage aux hommes, morts pendant les guerres et à nos soldats morts en missions** extérieures durant l'année 2019. L'occasion de perpétuer ce devoir de mémoires. Un défilé a eu lieu en compagnie de l'harmonie de Maïche, des porte-drapeaux et des anciens combattants du plateau, des élus du Conseil Municipal et des enfants du Groupe Scolaire. À l'issue de la cérémonie, la Municipalité a offert le traditionnel verre de l'amitié.



À l'heure où j'écris ces quelques lignes, **les colis pour nos aînés**, âgés de plus de 75 ans, sont en cours de confection. Ils seront distribués tout début décembre avec une petite visite toujours très



agréable pour les membres du Conseil Municipal.

En cette fin d'année, **le Père Noël** passera le samedi 14 décembre. À cette occasion, il remettra un cadeau à tous les enfants de 0 à 3 ans habitant dans la commune, et à tous les enfants scolarisés au Groupe Scolaire Azelvandre.



*Au nom de la Commission
« Vie associative et Événements,
je vous souhaite de jolies fêtes de fin d'année.*

SYLVAIN LAURENT



Le P't

Le P'tit Mag'



1. Les horaires du P'tit Mag'

	Matin	Après-midi
Lundi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Mardi	-	-
Mercredi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Jeudi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Vendredi	7h – 12h15	15h30 - 19h
Samedi	7h – 12h15	15h30 - 18h
Dimanche	7h – 12h15	-

2. Du nouveau au P'tit Mag' :

Depuis quelques semaines, la commune a fait le choix de modifier sa stratégie concernant les ressources humaines. Dans le but de garantir tous les remplacements de maladie et de congé sans devoir fermer ses portes exceptionnellement, une troisième vendeuse a été recrutée sans pour autant augmenter la masse salariale de ce commerce de proximité. Souhaitons la bienvenue à Martha et une bonne intégration au sein de l'équipe.





3. Bilan de l'agence postale communale:

		Comparatif 2019 par rapport à 2018
Ventes et affranchissements	Affranchissements	+ 13.83 %
	Colissimo avec contre-remboursement	+ 0.00 %
	Produits hors La Poste Mobile	+ 23.36 %
	Services hors La Poste Mobile	+ 0.00 %
	TOTAL	10 518,63 €

		Comparatif 2019 par rapport à 2018
Dépôts et retraits d'objets	Nombre de dépôts	+ 8.86 %
	Nombre de retraits	+ 14.05 %
	Nombre de retraits retournés	- 44.26 %
	Nombre de flashages "Arrivée"	+ 3.98 %

		Comparatif 2019 par rapport à 2018
Services financiers de dépannage	Nombre de retraits d'espèces	+ 3.95 %
	Total des retraits	+ 22.15 %
	Nombre de versements d'espèces	- 100.00 %
	Total des versements	- 100.00 %

4. BILAN DU P'TIT MAG'

	Moyenne de client par jours	Panier moyen journalier	Comparatif du chiffre d'affaire mensuel 2019 par rapport à 2018	Comparatif du nombre de client mensuel 2019 par rapport à 2018
sept-18	127	7.12 €	+ 70.23 %	+ 28.13 %
oct-18	132	7.03 €	+ 54.07 %	+ 26.70 %
nov-18	128	7.51 €	+ 57.48 %	+ 33.84 %
déc-18	124	8,55 €	+ 42.02 %	+ 39.48 %
janv-19	120	7.61 €	+ 42.09 %	+ 25.79 %
févr-19	118	7,43 €	- 16.52 %	- 21.54 %
mars-19	124	7.37 €	+ 39.57 %	+ 30.26 %
avr-19	123	7.90 €	+ 16.95 %	- 2.69 %
mai-19	119	7.96 €	+ 16.71 %	- 3.07 %
juin-19	136	9.04 €	+ 23.67 %	-1.56 %
juil-19	133	7.95 €	+ 4.06 %	- 1.74 %
août-19	127	7.88 €	+ 29.20 %	+ 8.12 %



Le comparatif de l'année 2019 par rapport à l'année 2018 laisse transparaître une évolution constante en chiffre d'affaires. Le nombre de client journalier étant constant depuis plusieurs mois, nous pouvons conclure que ces clients consomment plus dans le magasin. Ce qui laisse à penser qu'ils sont satisfaits des produits proposés à la vente.

La commission a souhaité faire un sondage afin de connaître la provenance des clients du P'tit Mag durant la période estivale du 08 au 31 août 2019. La conclusion est très claire.

Notre commerce est fréquenté à 87 % par des habitants de FRAMBOUHANS, 6 % par des habitants des communes limitrophes, et 7 % par des personnes de passage sur la Départementale.

Dans le but d'être à l'écoute de la clientèle, un flyer publicitaire a été distribué par les conseillers municipaux et les vendeuses sur le territoire de la commune, ainsi que les communes des Écorces, des Fontenelles et de Saint-Julien les Russey. Après l'analyse de l'enquête de satisfaction qui était jointe à ce flyer, force est de constater que 95 % des clients sont satisfaits de ce service mis en place depuis plus de 2 ans maintenant.

Soyez certain que les membres de la commission et les agents poursuivront leur travail afin de maintenir ce service que vous avez rendu indispensable au cœur de notre village.

5. Communication

Vous souhaitez connaître les horaires???

Connaître les nouveautés???

Rendez sur la page FACEBOOK de votre commerce de proximité.



Frambouhans et les associations



LES PETITS ÉCOLIERS



Présidente : Emilie Oudot
Vice – présidente : Sylvia Allemand
Trésorière : Aurélie Lab
Membres du bureau : Marc Bonnot,
Marie Nezet
Reino Vanessa



L'association compte également de nombreux parents dont l'aide précieuse permet l'organisation des différentes manifestations.

Notre association Les Petits Écoliers, créée en octobre 2012, est une association de parents volontaires soutenant le développement des projets de l'école avec un souci de partage et d'équilibre. Elle a pour objectif d'organiser des événements autour de l'école afin de favoriser des temps d'échanges conviviaux enfants/adultes et d'apporter un soutien financier aux projets et actions des enseignantes.

Loto:

C'est toujours une très grosse organisation à mettre en place, mais l'aide de nombreux parents permet de mener à bien cette manifestation. Très apprécié par les nombreux participants, le bénéfice finance une grande part des sorties scolaires de l'année.



Nous remercions les habitants de Frambouhans, commerçants et artisans du village et des alentours qui ont permis cette réussite par leurs lots, dons et autres.

Cette année, le 7 février 2020, comme à l'accoutumée, les enfants passeront du 27 janvier au 2 février 2020 pour la collecte des lots (boîtes de conserve, pâtes, riz, gâteaux, bonbons).

Merci de leur réserver un bon accueil.

*Nous vous souhaitons
à toutes et à tous*

L'association des Petits Ecoliers





Chasse aux œufs:

En raison de l'enneigement tardif, la traditionnelle chasse n'a pu avoir lieu. Nous avons donc organisé un concours de dessin de pâques? Je remercie tous les enfants participants ainsi que le jury qui a longuement délibéré pour départager nos Picasso.

Notre jury et notre Mascotte



Salon de la Femme :





Troisième édition, ce salon consacré aux femmes mais où les hommes y sont également les bienvenus à encore une fois rencontrer un vif succès avec 28 exposants et plus de 300 visiteurs sur la journée.

Chacune pouvait trouver son bonheur en déambulant dans les allées au milieu des vendeurs de vêtements, lingerie, sacs à main, foulard, bougies, produits culinaires, produits ménagers, jeux, bijoux, cosmétiques, parfums.

La journée fut agrémentée de deux défilés où chacun et chacune a pu admirer les différentes collections présentées par nos mannequins d'un jour.



Kermesse :

Malheureusement, en raison de la canicule, nous avons annulé la kermesse. En partenariat avec l'école, les enfants ont pu présenter leur spectacle sur le thème « Incroyable talents à Frambouhans, lors du pot de fin d'année organisé par l'école

Septembre octobre:

une vente de bulbes de fleurs:

Pour la cinquième année, à l'automne, nous avons mené une vente de bulbes en provenance de Hollande. Nous pourrons admirer au printemps les plantations de chacun, tout en couleur grâce aux diverses variétés.



Une vente de fromage:

Afin de préparer vos fêtes de fin d'année sans se déplacer, nous organisons une vente de fromage, en partenariat avec la fromagerie des Fontenelles.

Soirée Halloween:

Cette soirée, nouvellement créée, a rencontré un vif succès. Le principe, une soirée déguisée avec entrée gratuite en échange d'un gâteau ou d'un sort, a permis à chacun, petits et grands de s'amuser.



Toutes ces manifestations se sont déroulées dans la convivialité, la joie et le partage grâce au soutien de tous, parents, enfants, enseignantes et personnel de l'école, municipalité, agents municipaux, membres du GAF, habitants de Frambouhans, artisans, commerçants.

Un grand merci à tous pour votre aide
et votre soutien cette année encore



Les manifestations de 2020 :



Vendredi 7 février à 20h30 - Salle des fêtes

SALON DE LA FEMME
FEMME
Samedi 13 Mai
 De 10h à 17h30
FRAMBOUHANS

Défilé à 11h00 et 15h00

En partenariat avec

LOUVET MAUCHE

Présenté au profit de 15h00

Entrée gratuite

AVANCE :

Eleganty	Magnolia	Captain Tortue
Partylite	VIP Domotec	Younique
Déesse	Oika Oika	Soft Paris
Club Parfum	Guy Demarle	Auziège
Starhome	Tupperware	TLC
Just	Elora	Mazelle & CO
Body nature	Charlotte	La toque de Grand-mère

Samedi 16 mai de 10h à 17h30 - Salle des fêtes



Dimanche 28 juin - Cour de l'école

Nous vous souhaitons à toutes et à tous



L'association des Petits Ecoliers

GROUPE D'ANIMATION DE FRAMBOUHANS

Président : Bruno GUYON
Vice-Président : Gérard PATOIS
Trésorière : Katia PETIT
Secrétaire : Laurence BIVERSI-PATOIS



Le GAF en 2019

Janvier

Nouvelle mouture pour cette Saint-Sébastien. Soirée très conviviale et appréciée. Merci à tous les participants, musiciens, chanteurs, animateurs. Un petit regret, le peu de monde.



Février

Assemblée Générale

Il serait agréable de voir plus de personnes à cette Assemblée Générale. Les idées et propositions de chacun sont importantes.

Mars

Carnaval école

Joie et bonne humeur ont, encore une fois, été les maîtres mots de cette après-midi.

Merci aux accompagnateurs.

Carnaval de Maîche

Un grand merci à Christophe et à ses acolytes pour la confection du char. Notre groupe a encore fait sensation au défilé, la preuve en est, la médaille reçue. Merci à tous les participants et à nos couturières pour les costumes.



Avril

Carnaval merci

Agréable moment autour d'un verre et de retrouver les acteurs du groupe de Frambouhans.



La Main qui fait

Cette année encore, gros succès de la Main qui Fait. Les exposants et les visiteurs furent nombreux. Chaque année apporte son lot de nouveautés. Très belle journée.



Mai

Brocante de l'Ascension

2019, nous aura fait très vite oublier 2018 qui fut catastrophique à cause de la météo.

Nous avons retrouvé une magnifique brocante. Exposants et visiteurs étaient présents.



Juin

Fête de la musique

Retour fort apprécié par les habitants de Frambouhans pour une bonne cause: l'orgue de l'église. Cette collaboration avec la Mairie a été un succès. Merci à Christian Heitz, son copain de scène et à Adrien Jeunot pour l'animation. Nous recommencerons en 2020.

Juillet

Feux du 13

Les Feux se tirant hors du Plateau de Maïche, le GAF ne participe pas.

Août

Concours de Pétanque

Encore plus de doublettes cette année. Énorme succès jusque tard dans la nuit. Ce concours devient notre plus grosse manifestation de l'année. Merci à tous.



Septembre

Bourse aux articles de puériculture et aux livres

Petite bourse cette année. Peu de monde. Le choix des thèmes n'était peut-être pas le bon.

30 ans du GAF



Superbe soirée, appréciée de tous. Ambiance des grands soirs où chacun s'est remémoré les bons souvenirs passés au GAF au fil de ces 30 années. Diaporama de grande qualité.

Deux bénévoles récompensés pour leur dévouement au GAF. Rendez-vous dans 30 ans!





Novembre

Après-midi récréative

Un peu moins d'adultes cette année, mais toujours autant de visiteurs. Merci aux Petits Écoliers pour leur prêt de jeux. Animation à maintenir.

L'Association du GAF

Elle est organisée autour :

- d'un bureau dont les membres élus figurent plus haut
- d'un conseil d'administration composé :
 - de membres élus
 - du Maire
 - d'un Conseiller Municipal de la Commission Vie associative
 - de membres actifs du GAF
 - de représentants de 3 associations, Le Club de l'Amitié, l'association Le Cuché et les Parents d'Élèves qui renouent avec le GAF.

BILAN 2019

Malgré quelques déceptions, 2019 restera un bon cru pour le GAF. La brocante et le concours de pétanque sont les fers de lance de l'association et représentent la quasi-totalité de nos rentrées d'argent. Nous continuerons à œuvrer pour vous procurer des moments de rencontre et de convivialité dans la bonne humeur.

PROJETS 2020

Assemblée générale : janvier ou février 2020

Saint-Sébastien : 25 janvier 2020. Diverses animations, musique et jambon salade seront aux rendez-vous. Vente des tickets au P'tit Mag.

Défilé du Carnaval à Maîche : 8 mars 2020

Char et costumes en prévision. Bienvenue aux petites mains

Carnaval avec l'école : à confirmer

Carnaval « merci » quel'on transformera en GAF MERCI

pour remercier tous les bénévoles de toute l'année (en particulier brocante et pétanque) : 4 avril 2020

La Main qui Fait : 5 avril 2020

Brocante : jeudi 21 mai 2020

Fête de la musique : 20 juin 2020

Parking des feux : du 13 juillet 2020, à Maîche

Pétanque : 22 août 2020

Bourse, thème à définir : 26 septembre 2020

Banquet des classes en 0 et en 5 : date à confirmer

Après-midi récréative : 14 novembre 2020

Contes de Noël : début décembre 2020

VŒUX

Je remercie tous les membres du GAF pour cette année 2019 déjà arrivée à son terme.

Cependant, je tiens en cette fin d'année, à remercier toutes les personnes qui ne font pas partie du Conseil d'Administration de l'Association et qui n'hésitent pas à nous donner un coup de main quand nous leur demandons. Merci à vous tous. Votre aide nous est précieuse.

Enfin, un remerciement tout particulier, aux membres du Club de l'Amitié (que nous appelons affectueusement le « Club des Anciens ») pour leur aide et soutien au GAF. En effet, ce Club est présent au GAF depuis 30 ans et les membres sont présents à chacune de nos manifestations. Ils font partie des piliers associatifs de la Commune. Un très grand merci à eux.

*Je souhaite à tous,
une excellente année
2020.*

Bruno GUYON





GAF groupe banquet des classes

Octobre 2019

Repas des conscrits en 4 et 9

Le 9 novembre 2019, les classes en 4 et 9 se sont retrouvées à la salle des tilleuls, pour passer une agréable soirée. À cette occasion une cinquantaine de personnes ont répondu présent. C'est autour d'une fondue chinoise et la musique envoyée par Christian que la convivialité et la bonne humeur étaient au rendez-vous. C'est avec une soupe à l'oignon que les festivités se sont finies au petit matin.

Carole Magri, Céline Musy Léa Noroy et Damien Ramel



Notre bureau :

Secrétaire : Laurent Faivre

Trésorier : Cédric Bonnécuelle

Président : Charles Cassard

*« La véritable musique est le silence
et toutes les notes ne font qu'encadrer ce silence »*

Miles Davis

Comme chaque année, mes compères et moi sommes heureux de vous présenter nos meilleurs vœux pour l'année à venir.

THE MUPPET'S BAND



ANCIENS COMBATTANTS

GUERRE 14-18

(Gérard Patois – Porte-drapeau)
Section des Anciens Combattants
Frambouhans – Saint-Julien-lès-Russey.

Tous les ans, lors de la commémoration de l'armistice du 11 novembre 1918 qui mit fin à la Première Guerre Mondiale (1914-1918), il est fait l'appel des Morts pour la France dont les vingt noms sont inscrits sur le Monument aux Morts de Frambouhans :

BERTIN Henri Léon Ema
CAGNON Joseph Albert Louis
CAILLER Oscar Léon Joseph
CHARMOILLAUX Bernard Rémi Joseph Raphaël
CUENIN Emile Joseph
GASNER Maurice Henri Stanislas
HAUFF Jules André
HUOT MARCHAND Marie Charles Alphonse
LIMACHER Xavier Charles
MONNOT Paul Jules Constant
PEPE Arthur Adoniste
PEPE Arthur Louis François
PEPE Marc Louis
PEPE Paul Louis Fridolin
PUMPEL Ema Lucien
RACINE Paul Emile Jules
ROTSCHI Jules Marie Odile
VAUTHIER Marie Paul Camille
VERNIER Paul Henry Georges
WILLEMEN Just Hippolyte

Or, dix-huit autres "Morts pour la France" sont nés à Frambouhans. Ils ne sont pas portés sur le Monument aux Morts puisqu'inscrits pour la plupart sur celui d'autres villages.

Certains ne seraient inscrits nulle part. C'est d'ailleurs contraire à l'esprit de la loi du 29 février 2012. Une recherche est en cours.

Vous trouverez plus loin, des informations relatives à « nos » dix-huit soldats nés à Frambouhans.



Frambouhans, le 11 novembre 2019

Le monument ossuaire de « La Ferme de Navarin » à Sommepy-Tahure (Marne)

où a été inhumé le Soldat
PRÉTOT Iréné Albert Stanislas
né le 27 juin/1 890 à Frambouhans (25)



Le Monument Ossuaire de « La Ferme de Navarin » est situé à 45 kilomètres à l'est de Reims, à une trentaine de kilomètres au nord de Châlons-en-Champagne, sur le bord de la RD 77, entre les villages de Souain-Perthes-les-Hurlus et Sommepy-Tahure.

Il abrite les restes de 10 000 combattants tombés sur le front de Champagne.

Le Monument aux morts des Armées de Champagne a été inauguré en 1924 par le général GOURAUD, alors Gouverneur militaire de Paris. Il avait commandé la IV^{ème} Armée en Champagne en 1916, puis à nouveau de juin 1917 jusqu'à la victoire de novembre 1918. C'est lui qui créa et qui présida le Comité chargé de recueillir les souscriptions et d'ériger sur les hauteurs de la Ferme de Navarin situées au nord du département de la Marne, à la limite des Ardennes, un monument dominant les champs de bataille où s'étaient déroulés les combats les plus acharnés.

La Ferme de Navarin désigne une ancienne ferme-auberge située sur le bord de la route conduisant dans les Ardennes, la Ferme de Rougemont, que le fermier aurait ainsi rebaptisée après avoir participé en 1827 à la bataille navale à l'issue de laquelle la flotte turque fut détruite par les escadres françaises, britannique et russe, lors de la guerre d'indépendance de la Grèce.

Jacques BAUR, le gardien du monument ossuaire avance une autre explication : lorsque le fermier aubergiste Parfait CAMUS, n'avait rien à proposer aux voyageurs, il leur déclarait en patois « Anue n'avarin », c'est-à-dire : « Aujourd'hui, nous n'avons rien ».



Érigé à l'emplacement où s'élevait la ferme de Navarin, le monument ossuaire est souvent désert. C'est pourtant bien là qu'a été érigé un impressionnant lieu de mémoire aux Armées de Champagne.

C'est vrai, ce monument, au milieu de la plaine de Champagne, peut apparaître parfois lugubre, surtout quand le ciel est bas et gris. Il est bordé d'anciens réseaux de tranchées encore bien visibles, de quelques tombes de « poilus », abîmées, un peu perdues, de résidus de la grande offensive de l'automne 1915, offensive qui fut un désastre pour nos armées.

Composé d'une imposante pyramide de béton et de grès rose, le monument de Navarin est une œuvre des architectes BAUER et PERRIN.



Il est surmonté d'un groupe de trois statues en pierre, œuvre du sculpteur Maxime REAL DEL SARTE, qui représentent à la demande du général GOURAUD, trois soldats au combat engagés dans l'attaque qui devait chasser l'ennemi hors de France : le soldat du centre a les traits du général GOURAUD lui-même ; le soldat de droite a les traits de Quentin ROOSEVELT, neveu de Théodore Roosevelt, mort pour la France le 14 juillet 1918 près de Cambrai le soldat de gauche a les traits du frère du sculpteur REAL DEL SARTE tué en Champagne pendant la 1re guerre mondiale.

Sur le socle du monument, ont été inscrites les divisions qui ont combattu en Champagne, à savoir :

- 93 divisions d'Infanterie ;
- 8 divisions de cavalerie;
- la réserve générale d'artillerie;

- la division aérienne;
- le 1er régiment polonais ;
- 2 brigades russes ;
- 1 brigade tchécoslovaque ;
- 4 divisions américaines

(dont la 42e division, baptisée Rainbow Division, son chef d'état-major était le futur général MAC-ARTHUR).

Quand on entre dans le monument, on découvre des milliers de plaques rappelant tant de destins qui s'achevèrent par ici.

Le Général GOURAUD y repose.

La chapelle

À l'intérieur du monument, on pénètre dans une chapelle dont les murs sont tapissés de stèles et de plus de 1 000 plaques commémoratives apposées par les familles des soldats disparus.

La crypte

On descend dans une crypte où ont été déposés dans des cuves funéraires les restes de 10 000 soldats, la plupart anonymes, tués au cours des combats en Champagne. Six panneaux relatent les différentes phases des combats menés en Champagne de 1914 à 1918.

Le monument-ossuaire de Navarin n'est pas une nécropole nationale. Né d'une initiative privée, il continue aujourd'hui d'être entretenu et administré par la Fondation du Monument aux morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin, créée par l'Association du souvenir aux morts des Armées de Champagne et à leur chef le général GOURAUD. Chaque année, au cours de l'été, un pèlerinage est organisé.

Depuis 1994, des travaux de réhabilitation et d'aménagement du monument et de ses accès ont été réalisés : débroussaillage du site; nettoyage des statues et des quatre faces de la pyramide; aménagement de parkings de part et d'autre de la route départementale 977; reconstruction du parvis et de son escalier; reconstruction partielle de l'accès à la crypte; éclairage extérieur du monument; pose d'une stèle à l'entrée du monument. Sa réouverture eut lieu le 18 mars 2011.

d'après le site : <http://www.cndp.fr/crdp-reims/....>

Fondation du Monument aux Morts des Armées de Champagne et Ossuaire de Navarin
107, rue de Sèvres 75006 PARIS

Association du souvenir aux Armées de Champagne et à leur chef le Général Gouraud
4, rue des Condamines 78000 VERSAILLES



BOUHÉLIER

Émile Henri Joseph

Domestique à Avanne (chez Hansmann Louis) en 1906

Fils de BOUHÉLIER Omer Just (°1857 +1892), Horloger à Frambouhans et de MOUGIN Maria Lucine Emelie (°1859 +1884), Horlogère.

Né le 21/11/1883 à Frambouhans (25).

Décédé le 22/12/1915 à Hartmannswillerkopf (67), à l'âge de 32 ans.

Notes Générales :

Chasseur de 2° classe au 5° Bataillon de Chasseurs à pied - Classe 1903 -

Matricule n° 09022 au Corps -

Recrutement de Lons-le-Saunier - Matricule n° 606 -

Tué à l'ennemi le 22 décembre 1915

à Hartmannswillerkopf (Alsace), à 32 ans

Inhumé à la Nécropole nationale Waldmatt de Guebwiller (Haut-Rhin)- Tombe 220 - rang 35 -

Mention "Mort pour la France" transcrite le 6 avril 1922 sur les registres d'état civil de Hortes (Haute-Marne) par Jugement rendu le 6 avril 1922 par le Tribunal de Langres

Célibataire.

FEUVRIER

Ariste Joseph Louis Marc

Fils de FEUVRIER Marie Sidonie (°1861 +1893), Journalière à Frambouhans (sur les Seignes).

Né le 27/02/1888 à Frambouhans (25), sur les Seignes.

Décédé le 27/09/1915 à Minaucourt-le-Mesnil-lès-Hurlus (51), à l'âge de 27 ans.

Notes Générales :

Sous-Lieutenant au 7° Régiment de Marche de Tirailleurs - Classe 1908 -

Matricule n° 111 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1895 -

Tué à l'ennemi le 31 octobre 1915

à Minancourt (Marne), à 27 ans.

Inscrit au Monument aux Morts d'Étalans (25)

Mention "Mort pour la France" transcrite sur les registres d'état-civil d'Étalans (25) le 16 mars 1918.

Lors de sa mobilisation, Lucien résidait à Étalans (Doubs) Célibataire

GILLET

Lucien Alcide

Fils de GILLET Alfred Philippe (°1854 +1925), Horloger à Frambouhans, et de VIEILLARD Marie Françoise (°1861 +1891), Horlogère.

Né le 28/10/1889 à Frambouhans (25).

Décédé le 06/12/1914 à Paris 5° (75), Val de Grâce, à l'âge de 25 ans.

Notes Générales :

Soldat de 2° Classe au 35° Régiment d'Infanterie - Classe 1909 -

Matricule n° 01985 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1615 -

Décédé des suites de ses blessures de guerre au Val de Grâce à Paris le 6 décembre 1914, à 25 ans.

Inhumé à Ivry-sur-Seine (Val de Marne)

(carré 36 - rang 3 - tombe 54)

Mention "Mort pour la France" transcrite le 6 décembre 1914 sur les registres d'état civil de Bonnéage (Doubs).

Lors de sa mobilisation, Lucien résidait à Bonnéage (Doubs). Célibataire.

GLASSON

Charles Marius Adler

Fils de GLASSON Auguste Modeste Emile (°1859 +1908), Horloger et Cultivateur à Frambouhans (Le Nid du Crôt) et de GASNER Marie Aline (°1855 +1908), Horlogère et Cultivatrice.

Né le 15/02/1889 à Frambouhans (25), Le Crôtot.

Décédé le 04/07/1916 à Verdun-sur-Meuse (55), à l'âge de 27 ans.

Notes Générales :

Sergent au 172° Régiment d'Infanterie -

Classe 1909 -

Matricule n° 015093 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 504 -

Tué à l'ennemi le 4 juillet 1916 à Verdun (Meuse), à 27 ans

- Mention "Mort pour la France" transcrite le 7 juillet 1921 sur les registres d'état-civil de Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs (Doubs) par jugement du Tribunal de Montbéliard (Doubs) rendu le 16 février 1921.

- Inscrit au Monument aux Morts de Saint-Hippolyte (Doubs).

Lors de sa mobilisation, Marius était domicilié à Saint-Hippolyte-sur-le-Doubs (Doubs).

Célibataire



LIMACHER

Joseph Edmond Gaston

Fils de LIMACHER Antoine (°1840 +1924), Horloger à Frambouhans et de BOILLON Marie Cécile Elise (°1865), Horlogère.

Né le 05/02/1895 à Frambouhans (25).

Décédé le 29/09/1918 à Moronvillers (51), Le Téton, à l'âge de 23 ans.

Notes Générales :

Soldat au 415^e Régiment d'Infanterie -
Classe 1915 -

Matricule n° 21654 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 3269 -

Tué à l'ennemi le 29 septembre 1918

à Moronvillers (Le Téton) (Marne), à 23 ans.

Inhumé à la Nécropole Nationale à Auberive (Marne)
(Bois du Puits - Tombe 2217)

Mention "Mort pour la France" transcrite sur les registres
d'état-civil de Maïche (25) le 9 décembre 1919.

Lors de sa mobilisation, Joseph était domicilié à Maïche
(Doubs)
Célibataire

MARMET

Jules Paul Stanis

Fils de MARMET Asther Paul (°1847), Horloger à Frambouhans et de LAURENT Marie Alvina (°1851), Horlogère.

Né le 10/10/1891 à Frambouhans (25), -2.

Décédé le 19/04/1922 à Maïche (25), à l'âge de 30 ans.

Notes Générales :

Soldat au 175^e Régiment d'Artillerie de Tranchée
Classe 1911 -

Matricule n° ---- au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1727 -

Décédé des suites de ses blessures le 19 avril 1922

à Maïche, à 30 ans

- Mention "Mort pour la France" (pas d'information)
- Inscrit au Monument aux morts de Maïche

Lors de sa mobilisation, Stanis était domicilié à Maïche
(Doubs)
Célibataire

PAVIET

Alphonse Louis Constant

Fils de PAVIET Antoine Louis Victor (°1861 +1946), Horloger au Russey puis à Frambouhans et de MAIROT Marie Léa (°1859 +1942),

Né le 05/10/1891 à Frambouhans (25).

Décédé le 04/07/1916 à Damploup (55), à l'âge de 24 ans.

Notes Générales :

Soldat de 1^o Classe au 172^e Régiment d'Infanterie -
Classe 1911 -

Matricule n° 870 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1654 -

Tué à l'ennemi le 1^o juillet 1916

à Damploup (Meuse) au Bois de la Laufée, à 25 ans.

Inhumé à la Nécropole Nationale de Douaumont (Meuse)
(Fleury-devant-Douaumont) - Tombe 11320

- Mention "Mort pour la France" transcrite sur les registres
d'état-civil du Russey (Doubs) le 8 mars 1917

- Inscrit au Monument aux Morts de Charquemont (Doubs)

Lors de sa mobilisation, Joseph était domicilié au Russey
(Doubs).
Célibataire

PÊPE

Louis Charles Marc,

Horloger à Frambouhans en 1912

Fils de PÊPE Louis Jules (°1862 +1907), Horloger aux Fontenelles puis à Frambouhans et de VANNOD Marie Esther Herminie (°1870 +1943).

Né le 11/08/1889 à Frambouhans (25).

Décédé le 31/07/1915 à Dunkerque (59), à l'âge de 25 ans.

Notes Générales :

Brigadier au 8^e Escadron du Train -

23^e section du Parc automobiles - Classe 1909 -

Matricule au Corps n° 05136 -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1597 -

Décédé des suites de ses blessures le 31 juillet 1915

à l'Hôpital temporaire Lamartine à Dunkerque (Nord)

Inhumé à la Nécropole Nationale "Dunkerque"(Nord)
Tombe individuelle n° 930

- Mention "Mort pour la France" transcrite le 31 juillet 1919
sur le registre d'Etat Civil des Fontenelles (Doubs).

- Inscrit sur le Monument aux Morts des Fontenelles (Doubs).

Lors de sa mobilisation, Marc résidait aux Fontenelles
(Doubs)..

Marc s'est marié le 30/12/1912 à Frambouhans (Doubs), avec FEUVRIER Laure Marie Hélène, fille de FEUVRIER Jules Paul (°1868 +1951), Horloger à Frambouhans (Le Crôtot) et de BOILLON Thérèse Alicia (°1868 +1951).

Un enfant est né de cette union : PÊPE Jules Marc Adoniste né le 13/07/1914 à Frambouhans (25) et décédé en février 1935 à l'âge de 20 ans.



Trois frères :

PERROT-MINNOT

Georges Julien Léon

Fils de PERROT MINNOT Jules Alfred (°1856+1940), Horloger à Frambouhans puis à Belleherbe, et de COMPAGNE Marie Esther Cécile (°1861 +1927), Horlogère.
Né le 26/02/1892 à Frambouhans (25).
Décédé le 27/09/1914 à Maricourt (80), à l'âge de 22 ans.

Notes Générales :

*Sergent au 2° Régiment de Zouaves, 20° Cie -
Classe 1912 -
Matricule n° 5346 au Corps -
Recrutement de Belfort - Matricule n° 1501 -
Tué à l'ennemi le 27 septembre 1914
au combat de Maricourt (Somme), à 22 ans.*

*Mention "Mort pour la France" transcrite le 12 novembre 1915
sur les registres d'état-civil de Belleherbe (Doubs)*

*Lors de sa mobilisation, Georges Julien Léon était domicilié à
Belleherbe (Doubs).
Célibataire.*

PERROT-MINNOT

Jules Georges

Fils de PERROT MINNOT Jules Alfred (°1856 +1940), Horloger à Frambouhans puis à Belleherbe, et de COMPAGNE Marie Esther Cécile (°1861 +1927), Horlogère.
Né le 01/07/1887 à Frambouhans (25).
Décédé le 20/12/1916 à Ljubanista (Albanie), Monastère de Saint-Naum, à l'âge de 29 ans.

Notes Générales :

*Sergent au 242° Régiment d'Infanterie - 27° Cie -
(venant du 35° Régiment d'Infanterie).
Classe 1907 -
Matricule n° 01598 bis au Corps - (017587) -
Recrutement de Belfort - Matricule n° 1122 -
Tué à l'ennemi le 20 décembre 1916 à 29 ans
devant le Monastère de Saint-Naïm (Albanie)*

*Décoré de la Croix de Guerre :
Citation à l'ordre de la Division n° 73 du 11/10/1916 :
"Chargé de renforcer une position attaquée, a entraîné ses
hommes avec beaucoup de sang-froid et de vigueur, blessé en
arrivant sur la position."*

*- Mention "Mort pour la France" transcrite le 22 août 1917
sur les Registres d'Etat Civil de Belleherbe (Doubs)
- Inscrit au Monument aux Morts de Belleherbe (Doubs)*

*Lors de sa mobilisation, Jules résidait à Belleherbe (Doubs)
Célibataire.*

PERROT-MINNOT

Louis Asther

Fils de PERROT MINNOT Jules Alfred (°1856 +1940), Horloger à Frambouhans puis à Belleherbe, et de COMPAGNE Marie Esther Cécile (°1861 +1927), Horlogère.
Né le 12/03/1885 à Frambouhans (25).
Décédé le 24/06/1915 à Moronvilliers (51), Secteur 38, à l'âge de 30 ans.

Notes Générales :

*Sergent au 53° Régiment d'Infanterie - 8° Cie
Classe 1907 -
Recrutement de Belfort - Matricule n° 109018 -
Tué à l'ennemi le 24 juin 1915
à Moronvilliers (Marne) - Secteur 38 - à 30 ans.*

*- Mention "Mort pour la France" transcrite le 18/08/1917
sur les registres d'état civil de Belleherbe (Doubs)
- Inscrit au Monument aux Morts de Belleherbe (Doubs)*

Lors de sa mobilisation, Louis résidait à Belleherbe (Doubs)

*Louis Asther s'est marié le 12/08/1910 à Belleherbe (Doubs)
avec DAGUET Marie Angèle fille d'Édouard (°1849 +1902),
et de GROSJEAN Marie Clémence (°1853 +1918).*

*Un enfant est né de cette union : PERROT MINNOT Germaine
Marie Henriette née le 21/12/1912 à Belleherbe (25) et décédée
le 08/01/1927 à Belleherbe (25) à l'âge de 14 ans.*

PRÉTOT

Iréne Albert Stanislas

Fils de PRÉTOT Ulysse Joseph Victorin (°1852 +1903), Journalier à Maïche, au Boulois, à Frambouhans, à Bonnétage et au Russey, et de MONNIN Marie Adèle Irène (°1862 +1898), Journalière puis Horlogère.
Né le 27/06/1890 à Frambouhans (25).
Décédé le 27/09/1915 à Sommepey-Tahure (51), Ferme Navarin, à l'âge de 25 ans.

Notes Générales :

*Soldat de 2° Classe au 171° Régiment d'Infanterie -
Classe 1910 -
Matricule n° 017059 au Corps -
Recrutement de Belfort - Matricule n° 2084 -
Tué à l'ennemi le 27 septembre 1915 lors des combats de
Champagne (Ferme Navarin) (Marne), à 25 ans.*

*Inhumé à la Nécropole Nationale "La Crouée"
à Souain-Perthes-lès-Hurlus (Marne) - Tombe 176.*

*Mention "Mort pour la France" transcrite le 9 juillet 1917
sur les registres d'état-civil de Charquemont (25)*

*Lors de sa mobilisation, Iréné Albert Stanislas était domicilié à
Charquemont (Doubs).
Célibataire.*



PILLOT

Marc Charles Léon.

Fils de PILLOT Stanis Clovis Napoléon (°1863), Cordonnier aux Fontenelles puis à Frambouhans, et de FEUVRIER Aline Evodie (°1862), Horlogère.

Né le 14/06/1885 à Frambouhans (25), Sous le Bois.

Décédé le 24/06/1916 à Verdun-sur-Meuse (55),

Fort de Vaux, à l'âge de 31 ans.

Notes Générales :

Soldat de 2° Classe au 171° Régiment d'Infanterie

1° Bataillon – 1° Compagnie - Classe 1905 -

Matricule n° 09146 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1027 -

Tué à l'ennemi le 24 juin 1916

devant le Fort de Vaux à Verdun (Meuse), à 31ans

- Mention "Mort pour la France" transcrite le 25 septembre 1916 sur les registres d'état-civil de Maîche (Doubs)

- Inscrit au Monument aux Morts de Maîche (Doubs)

Lors de sa mobilisation, Marc Charles Léon était domicilié à Maîche (Doubs)

Marc Charles Léon s'est marié le 03/05/1912 à Maîche (Doubs), à l'âge de 26 ans, avec PARENT Alvina Marie Louise fille de PARENT Louis Eugène (°1863 +1931) (Horloger et Menuisier) et de BARTHOD Marie Emilie (°1870 +1967).

Un enfant est né de cette union : PILLOT Marie Louise Hélène née le 13/06/1914 à Maîche (Doubs) mariée le 23/10/1936 à Mancenans-Lizerne (Doubs) avec PIZZERA Joseph Pierre Antoine

et son frère

PILLOT

Francis Aimé Victor

Fils de PILLOT Stanis Clovis Napoléon (°1863), Cordonnier aux Fontenelles puis à Frambouhans, et de FEUVRIER Aline Evodie (°1862), Horlogère.

Né le 17/04/1887 à Frambouhans (25), Sous les Bois.

Décédé le 25/09/1915 à Jonchery-sur-Suippe (51), à l'âge de 28 ans.

Notes Générales :

Soldat de 2° Classe au 60° Régiment d'Infanterie - Classe 1907

Matricule au Corps n° 013100 -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1100 -

Tué à l'ennemi le 17 avril 1887 à Jonchéry (Meuse), à 28 ans.

Inhumé à Jonchery-sur-Suippe (Marne)

à la Nécropole nationale - Tombe 3160.

Mention "Mort pour la France" transcrite le 27 décembre 1917 sur le registre d'état civil de Sancey-le-Grand par décision du Tribunal de Baume-les-Dames (Doubs)

Inscrit sur le Monument aux Morts de Maîche (Doubs)

Francis s'est marié le 15/07/1913 à Maîche (25) avec BARBIER Marthe Félicie Laure fille de BARBIER Jules Joseph et de BOILLON Reine.

PREMOY

Eugène Jean Baptiste Valère.

Instituteur public à Ornans puis à Frambouhans

Fils de PREMOY Emile (°1844 +1896), Instituteur à Rosureux en 1874, et de FALLOT Laetitia Caroline (°1845).

Né le 22/06/1883 à Frambouhans (25).

Décédé le 06/09/1914 à Puisieux (77), à l'âge de 31 ans.

Notes Générales :

Caporal au 5° Bataillon des Chasseurs à pied -

Classe 1901 -

Matricule n° 04092 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 315 -

Tué à l'ennemi le 6 septembre 1914 à Puisieux (Seine & Marne)

Inhumé à la Nécropole nationale de Chambry (Aisne) (tombe 110 bis)

- Mention "Mort pour la France" transcrite le 25 septembre 1916 sur les registres d'état-civil de Maîche (25).

- Inscrit au Monument aux Morts d'Ornans (cimetière)(Doubs)

Inscrit sur le monument à la mémoire des Instituteurs, Professeurs et Inspecteurs primaires de l'Education Nationale du département du Doubs victimes de la Guerre et défenseurs de la Paix Universelle (monument situé à Besançon dans la cour de l'IUFM de Montjoux en bordure du Boulevard Nord (Quartier Saint-Claude).

Eugène s'est marié le 25/05/1907 à Ornans (Doubs) avec MONNIER Jeanne Marie fille de MONNIER Jules François Alexandre, et de ROUSSEL Baptiste Eugénie (°1855), Epicière à Ornans en 1907.

Descendance (?)

VIVOT

Eugène Joseph Constant

Fils de VIVOT Auguste François Xavier (°1861), Cultivateur aux Fontenelles, à Frambouhans (le Nid du Crôt), à Bonnétage et aux Fontenelles, et de TOURNIER Marie Zénaïde Ernestine (°1857 +1916), Cultivatrice.

Né le 24/03/1890 à Frambouhans (25).

Décédé le 27/09/1915 à Souain-Perthes-les-Hurlus (Marne), La Butte de Souain, à l'âge de 25 ans.

Notes Générales :

Soldat de 2° Classe au 172° Régiment d'Infanterie -

Classe 1910 -

Matricule n° 394 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1483 -

Tué à l'ennemi le 27 septembre 1915 à 25 ans

en Champagne (à la Butte de Souain) (Marne)

- Mention "Mort pour la France" transcrite le 30 décembre 1915 sur les registres d'état civil de Bonnétage (Doubs)

- Inscrit au Monument aux Morts de Bonnétage (Doubs)

Lors de sa mobilisation, Eugène résidait à Bonnétage (Doubs) Célibataire.



RÉGNIER

Louis Paul

Menuisier-charpentier à Charquemont (Doubs).

Fils de RÉGNIER Henri Joseph Léonard (°1850 +1910), Cultivateur à la Lizerne, à Frambouhans (Cuché), puis Journalier au Russey, et de JACQUOT Marie Anaïs (°1850 +1891), Cultivatrice.

Né le 31/07/1878 à Frambouhans (25), Cuché.

Décédé le 29/06/1918 à Épinal (88), Hôpital Golbey, à l'âge de 39 ans.

Notes Générales :

Sergent au 11° Bataillon des Chasseurs Alpains, 25° Cie Classe 1898 -

Matricule n° 4878 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1930 -

Décédé le 29 juin 1918 à l'Hôpital militaire « Golbey » d'Épinal (Vosges) des suites de maladie contractée en service commandé (pneumonie), à 40 ans.

Inhumé à la Nécropole Nationale d'Épinal (Vosges)
Tombe 770

- Mention "Mort pour la France" transcrite sur les registres d'état-civil de Charquemont (25) par extrait des registres de décès d'Épinal (Vosges).

- Inscrit au Monument aux Morts de Charquemont

Louis Paul s'est marié le 19/02/1909 à Charquemont (Doubs) avec MARCHAND MAILLOT Emilie Marie Lucie fille de MARCHAND MAILLOT Paul Virgile Alphonse (°1852), Menuisier à Vesoul puis à Charquemont en 1909, et de DAVID Marie Othilie (°1856 +1935), Couturière.

Quatre enfants sont nés de cette union : RÉGNIER Louis Paul Gaston né le 05/10/1910 à Charquemont (Doubs) marié le 03/11/1939 à Charquemont (Doubs) avec JOUILLEROT Marie Louise. (Décédé le 21/10/1967 au Russey (25) à l'âge de 57 ans.) --- RÉGNIER Irma Marie Hélène née le 06/08/1911 à Charquemont (Doubs) mariée le 21/11/1942 à Charquemont (Doubs) avec BARBIERI Joseph Xavier. (Décédée le 23/07/1981 à Montbéliard (Doubs) à l'âge de 69 ans.) --- RÉGNIER Henri Paul Etienne né le 06/08/1911 à Charquemont (Doubs). (Décédé le 22/08/1911 à Charquemont (Doubs) à l'âge de 2 semaines. --- RÉGNIER Paul Louis André né le 10/01/1914 à Charquemont (Doubs).

Sources :

Renseignements d'après documents et sites officiels
Registres d'état-civil (extraits d'actes)

Site Mémoires des Hommes – Site MemorialGenWeb -
Autres

TRIPONNEY

Anatole Auguste Félix

Fils de TRIPONNEY Constant Ulysse (°1849 +1891), Journalier à Frambouhans et de GIGON Marie Auréline Séraphine (°1855 +1930), Journalière.

Né le 16/03/1890 à Frambouhans (25), Le Crôtot.

Décédé le 27/01/1915 à Ammerzwiler (68), à l'âge de 24 ans.

Notes Générales :

Soldat de 2° Classe au 260° Régiment d'Infanterie -
Classe 1910 -

Matricule n° 017343 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 805 -

Tué à l'ennemi le 27 janvier 1915, à 24 ans

à Ammerzwiler (Haut-Rhin ex Alsace-Lorraine annexée)

Inhumé à Cernay (Haut-Rhin) : Ossuaire 1

- Mention "Mort pour la France" transcrite le 25 avril 1915 sur les registres d'état civil de Besançon (Doubs)

- Inscrit au Monument aux Morts de Besançon (Doubs)

Lors de sa mobilisation, Eugène résidait au 26 rue Mégevand à Besançon (Doubs).

Célibataire.

et son frère

TRIPONNEY

Émile Henri Léon

Fils de TRIPONNEY Constant Ulysse (°1849 +1891), Journalier à Frambouhans et de GIGON Marie Auréline Séraphine (°1855 +1930), Journalière.

Né le 19/05/1887 à Frambouhans (25).

Décédé le 19/05/1918 à Besançon (25), à l'âge de 31 ans.

Notes Générales :

Soldat de 2° classe au 88° Régiment d'Infanterie, 30° Cie -
Classe 1907 -

Matricule n° 1107 au Corps -

Recrutement de Belfort - Matricule n° 1862 -

Décédé le 19 mai 1918 à l'Hôpital n° 4 « La Butte » de Besançon des suites de maladie contractée en service, à 31 ans.

- Inhumé au Carré militaire du cimetière Saint-Claude à Besançon (Doubs)

- Inscrit au Monument aux Morts de Besançon (Doubs).

Mention "Mort pour la France" sur les registres d'état-civil de Besançon (Doubs).

Lors de sa mobilisation, Emile Henri Léon était domicilié au 14 rue Battant à Besançon (Doubs)

Marié le 31/05/1916 à Besançon (Doubs), à l'âge de 29 ans, avec JOUSSERANDOT Marie Léonie Juliette.

Des nouvelles de la communauté chrétienne en 2018

* La vie de l'Église catholique du village

Frambouhans fait partie d'un ensemble paroissial de 23 villages comportant 17 églises. Cet ensemble est dénommé « *Paroisse du Plateau de Maïche* ». Placée sous le patronage de Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus et de la Sainte Face, la paroisse regroupe 14 262 habitants.

En préalable : Au fil des ans ... l'énoncé des différentes manifestations est pour partie répétitif, ... cependant, il est bien utile pour le nouvel arrivant ! Cela lui permet de connaître ce qu'il se passe au village ...

* Des évènements religieux

Des évènements marquants concernant les habitants de Frambouhans se vivent parfois dans d'autres églises. La réciproque est vraie pour les autres bourgs et villages du Plateau.

* Les baptêmes au cours de l'année 2019 :

le 21 avril en l'église de Damprichard
Lison MAIROT, fille de Floria et Mélodie FAIVRE de Frambouhans

le 30 juin en l'église de Maïche
Anaé PIERRE, fille de Guillaume et Lise CARDOT de Frambouhans
et
Kylian CAIRE-REMONAY, fils de Nicolas et Alisone FABRE de Frambouhans

le 18 août en l'église de Maïche
Timaé RECEVEUR, fils de Thomas et Sabrina GROSSMANN de Frambouhans

le 17 novembre en l'église de Frambouhans
Élio et Nathan SANDOZ, enfants de Jules et Julia VOISARD des Plains-et-Grands-Essarts
et
Alexie TERRETTAZ, fille de Pierre et Mylène PUMPEL, de Mancenans-Lizerne

* **Mariage** en l'église de Frambouhans,
le 26 octobre 2019
Maxime JACQUOT et Mélissa SALLARD

* **Les obsèques** en l'église de Frambouhans,
décembre 2018 : Claude BOBILLIER - 85 ans
janvier 2019 : Marcelle LAUBERT - 88 ans
avril : Werner MONNOT - 58 ans
mai : René LAUBERT - 92 ans

juin : Michel PETIT - 86 ans

juillet : André DONZELOT - 61 ans

septembre : Marie-Claire ROCHAT - 74 ans

novembre : Hortencia RAPOSO - 82 ans

pour mémoire :

Jean-François GARNACHE, novembre 2018

Yvette SÉGARA, octobre 2019.

* La première des communions,

12 enfants de notre village ont vécu cet évènement le dimanche 26 mai 2019, en l'église de Charquemont. Les enfants : Lisa Allemand, Émilie Bwersi, Maxime Boullier, Romane Chardon, Zoé De Brito, Gabin Jacquot, Louane Journot, Noé Lab, Robin Lab, Hugo Magri, Éliot Oudot, Flora Oudot.

* Les 13-15 ans ont choisi pour thème d'année « Disciples d'aujourd'hui, avec les 13-15 ans ».

Le 28 mars 2020, les jeunes des paroisses du Val de Morteau et celles des Plateaux de Maïche et Le Russey, se retrouveront : les jeunes confirmés, les confirmands et les groupes Ado ... d'autres activités seront proposées.

* La confirmation,

Sillas DEVAUX a reçu le sacrement de confirmation le 17 février 2019, aux Fins. Pour 2020, la confirmation aura lieu le dimanche 5 juillet, à la salle des fêtes des Fins. Sont concernés les jeunes des années 2003-2004 du Doyenné du Haut-Doubs Horloger *. Début du cheminement automne 2019

* Le Doyenné du Haut-Doubs Horloger regroupe les paroisses du Val de Morteau, du Plateau du Russey et du Plateau de Maïche.

* **La fête patronale** « la Saint Sébastien » s'est déroulée le dimanche 20 janvier 2019 avec le concours de l'Orchestre d'Harmonie de Charquemont, des chorales habituelles et de l'organiste, sous la présidence du prêtre. Merci à tous ceux qui ont le souci de rendre cette célébration bien vivante et qui donne envie d'y revenir l'année suivante. Le verre de l'amitié offert par la municipalité à l'issue de la cérémonie a rassemblé tous ceux qui le voulaient. Pour **2020**, une date à retenir : **le dimanche 26 janvier.**

* **Une rencontre intergénérationnelle** en Église, le 4 juin 2019, a rassemblé petits et grands : . pour se connaître et se reconnaître de tous âges, comme habitants du village et des environs pour se



connaître et se reconnaître comme fils et filles de l'Église cheminant avec Jésus.

Nous étions nombreux, heureux d'être ensemble. C'est en lien avec les enfants en catéchèse et leurs parents qu'était proposé ce moment, en communauté, comportant des temps d'échange, de réflexion et de prière.

Le point d'appui de cette rencontre était Mère Teresa très connue dans le monde entier. Née en territoire albanais alors ottoman, elle entre en religion et fonde en 1950 la Congrégation des Missionnaires de la Charité. Durant plus de 40 ans, elle consacre sa vie aux pauvres, aux malades, aux laissés pour compte et aux mourants... Elle meurt en 1997. Béatifiée en 2003 par le pape Jean-Paul II, elle est canonisée, en 2016, par le pape François. Mère Teresa a tracé un chemin tout simple vers le vrai bonheur. Un livret a été remis aux participants.

* Le dimanche **17 novembre 2019**, le village a honoré l'**armistice du 11 novembre**, armistice signé il y a plus de 100 ans ! Une célébration a eu lieu dans l'église avec le concours de l'Harmonie de Maîche, de choristes et de l'organiste. Ils ont été nombreux, à l'église et autour du monument aux morts, adultes et enfants de l'école primaire, pour un temps de recueillement, de mémoire envers les « Morts pour la France » des villages de Saint Julien-lès-Russey et Frambouhans, Maîche, et Les Écorces. Le drapeau de l'Harmonie était également présenté.

Pour l'année écoulée, sur le plan national, et donc ce 17 novembre, il a été fait mention des 5 soldats morts pour la France dans le cadre des Opérations Extérieures. - OPEX-

Le verre de l'amitié offert par la Municipalité permet à chacun de clore cette cérémonie en passant un moment bien convivial.



* À venir: le **24 décembre 2019 à 18 heures 30, veillée de Noël** à l'église de Frambouhans. Ce temps de poésie et de prière est apprécié ! Vous êtes tous invités...



* **L'église**, bâtiment affecté au culte catholique, est toujours ouverte, elle est entretenue par des chrétiens bénévoles. Des enfants dans le cadre de la catéchèse participent à la « toilette de l'église » selon la formule d'un de nos anciens curés, l'abbé Just Besançon. Une église fleurie, à l'extérieur par la commune, à l'intérieur par des bouquets de saison. Que chacun soit remercié.



* **Un orgue** dans l'église Saint Sébastien, un beau projet inattendu ! Cette installation s'est faite en concertation entre la municipalité et la paroisse du plateau de Maîche. C'est une aventure tout à la fois culturelle, culturelle et éducative.

Le précédent bulletin municipal annonçait cet événement, il est réalisé ! La tradition ecclésiastique « veut » que l'orgue soit inauguré et béni. Ces gestes rituels ont été accomplis lors de la célébration par Mgr Jean-Luc Bouilleret, archevêque du diocèse de Besançon, le dimanche 22 septembre 2019.

La journée fut festive, la célébration, l'apéritif, le repas, la météo agréable et le concert donné l'après-midi, ont contribué à rendre cette journée mémorable.

Actuellement chacun, à sa façon, se familiarise avec l'instrument qui a trouvé sa place dans le « bâtiment église ». Une aventure à confirmer !



* **Le cimetière et la chapelle Saint Roch.** Comme chaque année, pour la Toussaint, l'ouverture de la chapelle située au cimetière est appréciée... le décor approprié et les lumignons touchent le visiteur... Des travaux exécutés au cours de l'été facilitent la circulation à l'intérieur de l'enclos.

* **Le synode du diocèse de Besançon 2017-2019** « Osons un nouvel élan, vers une Église disciple missionnaire » : De sa phase de préparation à la promulgation des actes synodaux le 4 octobre 2019, le diocèse de Besançon a cheminé pendant deux ans... Le précédent bulletin municipal présentait la démarche. Le Synode du diocèse de Besançon est terminé, mais à dire vrai, il commence,

Le livret « Actes Synodaux » contient 13 décrets, 14 articles et 3 chantiers.

Ils ont été rassemblés en 5 priorités :

- croire et témoigner en communautés vivantes et fraternelles
- se former pour annoncer le Christ
- promouvoir et accueillir la diversité
- annoncer l'Évangile avec les jeunes
- tenir ensemble proximité et mutualisation...

Chacun est invité à découvrir ce livret et à donner son avis...

Il est disponible à la Cure à Maîche.

* Pour votre bonne information

Actuellement quatre documents sont à votre disposition :

- le bulletin de la paroisse « **Le Lien** » paraît 3 fois l'an, en décembre, mars et juin. Si vous ne le recevez pas, vous pouvez vous faire connaître au signataire de cet article ou vous adresser à la cure à Maîche

- par ailleurs, chaque semaine, **la feuille hebdomadaire** donne toutes les informations concernant l'ensemble de la vie de la Paroisse du Plateau de Maîche. Cette feuille est placée dans chaque église dès le samedi matin

- **le planning des messes**, pour plusieurs mois, est également mis à disposition dans chaque église. Ainsi vous savez à l'avance les lieux de célébrations et vous pouvez vous organiser

- et le livret « **Actes Synodaux** » concernant le Synode 2019 du diocèse de Besançon. La communauté chrétienne adresse, à tous les

habitants et particulièrement aux nouveaux venus, ses vœux pour des jours heureux dans notre village et sur le Plateau de Maîche.

*Bonnes fêtes de fin d'année
à toutes et à tous.*

Renée PATOIS,
correspondante pour le village.

Blog paroisse : upmaiche.com

Courriel : upmaiche@wanadoo.fr
ou
communaute catholique.frambouhans@laposte.net

Tél. : 03 81 64 09 84

En cas de décès : 07 71 88 25 47



CLUB DE L'AMITIÉ

Président: Louis RELANGE

Vice-Présidente: Monique BERNARD

Trésorière / Secrétaire: Chantal PANNE

Assesseur: Lucienne MAILLOT

Bonne Année 2020

La Vie du Club

C'est avec plaisir que nous vous retrouvons dans ce bulletin pour vous donner quelques nouvelles du Club. Cette année, le Club, avec ses 22 membres a connu quelques changements, des heureux et des moins heureux.

C'est avec tristesse que le Club a perdu trois de ses membres, tous bien actifs. Nous profitons de ces pages pour renouveler nos sincères condoléances aux familles.



Marcelle Laubert
décédée le 22 janvier 2019
à l'âge de 88 ans

René Laubert
décédé le 9 mai
à l'âge de 93 ans

Michel Petit
décédé le 26 juin
à l'âge de 86 ans

Le Club compte avec plaisir quatre nouveaux membres :
Hubert et Jocelyne Villemain, Maurice Courtois et Christian Jouillerot.
Bienvenue à vous quatre !

Qu'avons-nous fait en 2019?

Tout au long de cette année nous nous sommes rencontrés pour jouer, certes pour faire des parties de loto au début de nos rencontres et des parties de tarot, mais pas uniquement !



Nous avons eu le plaisir de partager les gâteaux d'anniversaire confectionnés par Denis Henriot. Tout d'abord en mai dernier pour Christiane Petit qui soufflait ses 80 bougies, puis en octobre pour les 90 ans de Camille Laubert

80 ans
de Christiane



Joyeux
Anniversaire

90 ans
de Camille





En mai, nous avons fait un très joli voyage. Nous avons pris le car jusqu'aux Hôpitaux-Neufs pour prendre le Coni'Fer. Le repas a été pris dans le train. Le Club était au complet et nous avons passé une très bonne journée sous le soleil.



Nous avons également mangé la friture en novembre dernier à Trévillers chez la Jeannette, au Cheval Blanc. Toujours un plaisir de partager un bon repas ensemble. Et comme nous aimons les bonnes choses, nous avons également partagé les bûches de Noël toujours confectionnées par Denis. Et pour finir l'année 2019, nous avons pris notre repas de Noël en décembre au restaurant Jacquot des Écorces. Une belle journée.

Et pour 2020?

Au programme nous aurons nos rencontres habituelles à la Salle des Marronniers (voir dates un peu plus loin) mais d'autres événements rythmeront la vie de notre Club.

Le 8 janvier, nous partagerons les galettes confectionnées par Denis. Sans aucun doute, elles seront toujours aussi bonnes.

Le 26 février, nous irons manger une choucroute au restaurant chez Jacquot aux Écorces. Le Club prendra en charge, comme souvent, tout ou une partie des dépenses.

Comme nous avons beaucoup apprécié les deux précédents voyages (sur le Doubs et le Coni'Fer), nous réitérerons cette belle expérience. La destination est encore à définir, mais nous avons déjà pris date pour mai.

Si ces différents projets vous ont donné envie de nous rejoindre, n'hésitez pas, toute personne est la bienvenue, même en cours d'année.

Concours

En plus de toutes ces activités, le Club participe au **concours de tarot interclubs**. D'ailleurs, en janvier prochain, c'est notre Club qui en assurera l'organisation. Vous pourrez venir y participer, même si vous n'êtes pas adhérent au Club. L'année dernière nous avons eu 96 inscriptions, beau succès pour cette journée conviviale. Cette manifestation a lieu que grâce à la bonne volonté de toutes et tous. Un GRAND merci à chacun.

Quelques dates à retenir:

Rencontres du Club :	Concours Inter-Club:
8 janvier / Galette	15 janvier à Trévillers
22 janvier / Club	29 janvier à Frambouhans
29 janvier / tarot Frambouhans	19 février au Russey
5 février / Club	4 mars à Charquemont
26 février / Choucroute	18 mars à Damprichard
11 mars / Club	1 ^{er} avril à Maïche
25 mars / Club	
8 avril / Club	
22 avril / Club	
6 mai / Voyage surprise	

*Au nom du Club
nous vous souhaitons
une très bonne année 2020
ainsi qu'une excellente santé*

Pour le
Club : Les membres du bureau
Louis RELANGE, Monique BERNARD, Chantal
PANNE et Lucienne MAILLOT

ACCA DE FRAMBOUHANS

Président : Gérald DONZELOT

Vice-Président : Vincent RELANGE

Secrétaire : Mickaël LAB

Trésorier : Dominique PETIT

Membres du CA : Cédric RELANGE et Frédéric THIEBAUD

Nettoyage de printemps.

Le conseil d'administration remercie les nombreux bénévoles qui nous ont accompagnés cette année 2019 lors de la journée de nettoyage.

Espérant vous retrouver nombreux l'an prochain. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous le dimanche 17/05/2020 à 9h00 sur la place de la mairie.

Gestion des espèces chassables.

Les prélèvements sont stables depuis plusieurs années signe d'une bonne gestion des plans de chasse.

Renouvellement du conseil d'administration de l'ACCA en juin 2019.

Président : Gérald DONZELOT

Vice-Président : Tom Petit

Secrétaire : Mickaël LAB

Trésorier : Dominique PETIT

Membres du CA : Laura THIEBAUD et Frédéric THIEBAUD

LES AILES DE LA CENDRÉE

VOLER LE PLUS VIEUX RÊVE DE L'HOMME



Président : PUMPEL Michel

Vice-Président : PUMPEL Roland

Secrétaire : RUPRECT Johann

Trésorier : ARNOUX Christophe

Adresse du club :

15 Grande Rue 25140 Frambouhans

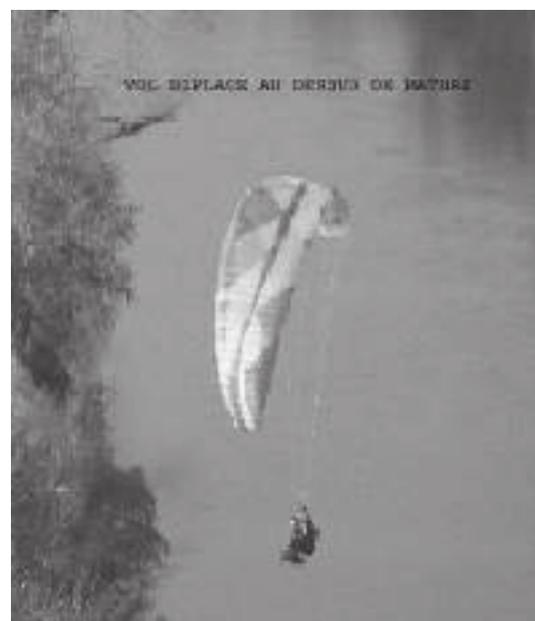
Tél 06 23 70 41 20

Les ailes de la Cendrée est un club de vol libre qui regroupe une trentaine de pilotes de parapente et 3 pilotes de paramoteur.

Nous volons régulièrement sur les sites de Morteau ou Villers-le-Lac ainsi qu'au dessus de la vallée du Dessoubre depuis le site du Friolais.

3 pilotes expérimentés ont suivi une formation spéciale afin de pouvoir effectuer des biplaces.

Nous organisons régulièrement des sorties dans les Alpes pour voler dans les endroits tels que le lac d'Annecy, les Aravis ou Samoens.



ASSOCIATION SPORTIVE DE FRAMBOUHANS

Président : Alae Edinne ASSAM

Secrétaire : Anthony DOLIVIER

Trésorier : Thomas Vienot

Membres du Comité:

Guillemin Dimitri,

Jérôme Oudot,

Sébastien Saintvoirin,

Luis Patricio

Effectifs de l'ASF:

84 Licenciés répartis ainsi :

1 équipe Senior avec 21 Joueurs

2 équipes U18 Gr Pays Horloger avec 2 joueurs

2 équipes U15 Gr Pays Horloger avec 1 joueur

1 équipe U12 – U13 avec 14 joueurs

1 équipe U10 – U 11 avec 12 joueurs

1 équipe U8 – U9 avec 12 joueurs

1 équipe U6 – U7 avec 9 joueurs

13 dirigeants

ENCADREMENT:

Entraîneur Seniors : Jesse ZORATI

Arbitre : Julian DROMARD

Responsable Buvette : Luis PATRICIO

Entretien Terrain : Leon COMMENT

Traçage Terrain : Thierry BOBILIER

Responsable d'équipes Jeunes :

U6 – U7 : Dimitri GUILLEMIN, Chakib DRAOUI

U8 – U9 : Anthony DOLIVIER, Alae Eddine ASSAM

U10 – U11 : Alix BILLAMBOZ, Jérôme OUDOT,
Jérôme JACQUOT

U12 – U13 : Yannick BOULLIER, Laurent ASSELIN,
Clément PERNET, Stéphane BIWERSI



CALENDRIERS:

29 novembre 2019 : Loto

Décembre 2019 : Vente de Calendriers

Début 2020 : Tournoi FIFA

Juin 2020 : Marché de Frambouhans

Juin 2020 : Assemblée Générale

Juillet 2020 : Tournoi de Sixte

LES ÉQUIPES JEUNES:

La jeunesse de l'ASF se porte à merveille. Avec un encadrement de qualité et très motivé, les enfants s'épanouissent et s'améliorent de match en match. Le travail sérieux et le dévouement de tous ces dirigeants encadrant bénévoles lors des entraînements la semaine (mardi et mercredi) et des matchs le week-end portent leurs fruits. On ne peut que se réjouir de cet état d'esprit qui règne dans notre club et des excellents résultats obtenus lors des plateaux et des matchs.

N'hésitez pas à venir les encourager le samedi !

GROUPEMENT PAYS HORLOGER:

Le groupement composé des clubs de Charquemont, les Écorces et de Frambouhans. Il est composé de deux équipes U18 et deux équipes U15. La première équipe U18 évolue en départemental 1 et la seconde évolue en départemental 3. Les équipes U15 évoluent en départemental 1 et en promotion.



ÉQUIPE SENIOR:

La saison dernière a vu notre équipe A descendre en 4e division malgré tous les efforts qui ont été entrepris pour le maintien. De plus les effectifs en chute libre de la saison dernière nous ont poussé à repartir qu'avec une seule équipe.

Un important renouvellement des effectifs et l'arrivée de notre nouvel entraîneur, Jesse ZORATI, et la motivation de nos joueurs font que nous sommes confiants pour la suite.

Nous espérons vous voir nombreux les encourager le dimanche!



Equipes U6-U7 et U8-U9

LE MOT DU PRÉSIDENT:

L'année 2019 a vu un changement complet du bureau administratif de l'ASF. Tout d'abord je tiens à remercier le précédent bureau, à savoir Yannick BOULLIER, Jean-François BOFFI et Laurent ASSELIN pour le temps et le travail qu'ils ont fourni!

Un grand merci à Leon COMMENT pour la tonte et à Thierry BOBILIER pour le traçage du terrain.

Et bien sûr, merci à la Mairie pour le support qu'elle apporte au club.

Nous remercions les habitants et commerçants de Frambouhans pour leur générosité lors du ramassage des lots.



Equipe U10-U11

*Je vous souhaite au nom
de l'ASF, une bonne année
une bonne santé et de joyeuses
fêtes de fin d'année.*

Le président
Alae Edinne ASSAM



Equipe U12-U13



Equipe Senior

Frambouhans et ailleurs



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE MAÏCHE

1. Présidents et Vice-Présidents:

Le Président



Régis LIGIER

Carte du territoire de la CCPM



Les Vice-Présidents



Pierre-Jean WYCART
En charge de l'économie
et du tourisme



Roland MARTIN
En charge de la gestion des équipements
et des nouveaux services



Franck VILLEMMAIN
En charge des finances et des ressources humaines



Anthony MERIQUE
En charge de l'aménagement du territoire
et de l'assainissement non collectif



Constant CUCHE
En charge de la gestion des déchets



Magalie LAMBERT-PRETOT
En charge de la vie associative



Claude SCHNEIDER
En charge de la vie scolaire

66 délégués
composent
le Conseil Communautaire.

Maïche possède 12
délégués,

Charquemont 7 délégués,

Damprichard 5 délégués,

Frambouhans
et Saint-Hippolyte 2
délégués,

et les 38 autres communes
possèdent 1 délégué.



1 LES COMPÉTENCES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES:

A. COMPÉTENCES OBLIGATOIRES (fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales)

Actions de développement économique dont :

- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)

Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer aux structures compétentes dans ce domaine.

Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs

Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

La communauté de communes est autorisée à adhérer au Syndicat Mixte pour la prévention et la valorisation des déchets du Haut-Doubs (PREVAL HD).

B. COMPÉTENCES OPTIONNELLES

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (Adhésion au Syndicat d'Électricité du Doubs SYDED)

Politique du logement et du cadre de vie dont la politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ;
Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire

Sociale d'intérêt communautaire

Dans le cadre de ces compétences, la communauté des communes est autorisée à conventionner avec le Conseil Départemental ou autre structure et association compétente

Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8

Eau

Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

C. COMPÉTENCES FACULTATIVES

Création, aménagement, entretien, signalisation, gestion, valorisation et promotion des itinéraires de randonnée/balade (cartes, sorties accompagnées) dans le cadre du schéma de sentiers communautaires (pédestre, trail, vtt, équestre, cyclotourisme, raquette à neige). Le schéma de sentiers communautaire est constitué par tous les sentiers reconnus par les instances départementales (Conseil Départemental, Pays Horloger), les associations départementales (URV, GTJ) et les différentes fédérations (FFRP, FFC...), les sentiers initiés par l'ancienne CESH (transdoubs) et par la CCPM (ronde des verriers...) et certains sentiers réalisés antérieurement par les communes.

Validés par les grilles d'évaluation objective (URV, FFRP), les itinéraires permettent notamment de :

- couvrir l'intégralité du territoire de la CCPM favorisant ainsi le déplacement dit « doux », de relier les réseaux des EPCI voisins et Suisse.
- proposer un maillage raisonné, clair, évitant les doublons et sentiers parallèles.



- favoriser les itinéraires sur le domaine public ou le domaine privé des communes donnant plus de pérennité aux itinéraires.
- découvrir les caractéristiques et les richesses naturelles et patrimoniales du territoire : itinéraires intéressants.
- proposer un ensemble hétérogène de rando/balade (familiale à sportive)

Cette compétence s'exerce aussi sur le mobilier installé lors de la création des itinéraires nécessaire au cheminement, à la sécurisation et à la valorisation des sentiers (pontons, belvédères, points de vue, tables d'orientation, pupitres de lecture, tables de pique-nique...). L'arboretum de la commune de Cernay l'Église, l'espace ludique VTT font partie de cette compétence.

La communauté de communes est autorisée à conventionner avec les associations de randonnée locales pour l'entretien des sentiers.

Création, aménagement, entretien et valorisation des belvédères, points de vue ou autres points remarquables (grotte, cascade...), hors sentiers et proches des axes routiers permettant la valorisation et le développement touristique du territoire. Les travaux sur le patrimoine bâti restent de la compétence des communes.

Gestion des équipements, des bâtiments issus de l'aménagement de la base de loisirs et de tourisme de la Combe Saint Pierre: activités hivernales et estivales de la base de loisirs de la Combe Saint Pierre y compris la location de matériel et la via Ferrata des Échelles de la Mort. Concernant les pistes de ski de fond, la communauté de communes est autorisée à percevoir la redevance ski de fond et à adhérer à l'association Haut Doubs Nordique pour la promotion et l'organisation de cette activité.

Les aires de camping-car

Actions en faveur du développement des activités socioculturelles et sportives présentant un intérêt pour l'ensemble du territoire communautaire et notamment soutien et appui aux associations sportives, culturelles, musicales et de sauvegarde du patrimoine.

Transport à la piscine de Maïche des élèves fréquentant une école du territoire de la communauté de communes ou fréquentant un regroupement pédagogique intercommunal dont une commune de la communauté de communes fait partie ; et résidant sur le territoire de la communauté de communes.

Travaux d'entretien limités à la réfection des « nids de poule » sur la voirie communale des 43 communes.

Fourrière animale pour les chiens errants. La communauté de communes est autorisée à conventionner avec les structures compétentes.

Exercice des compétences de l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, selon le mode de gestion défini pour le territoire des communes membres de la communauté de communes. Pour l'exercice de cette compétence, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat d'énergies du Doubs (SYDED)

Réseau de télécommunication haut et Très Haut Débit (THD) :

- Établissement, par réalisation, ou par acquisition ou location, d'infrastructures et réseaux de communications électroniques THD ;
- Gestion et exploitation de ces infrastructures et de ces réseaux ;
- Organisation et mise en œuvre de tous les moyens permettant d'assurer, dans les conditions prévues par la loi, le développement et la promotion des services de communications électroniques correspondant à ces infrastructures et réseaux ;
- L'activité « d'opérateur d'opérateurs » en mettant à la disposition des opérateurs de services la capacité et/ou les infrastructures et équipements nécessaires à leur activité ;
- Offre de services de communications électroniques aux opérateurs de réseaux indépendants ;
- Pour toute réalisation d'études intéressant l'un ou l'autre des points ci-dessus, la communauté de communes est autorisée à adhérer au syndicat mixte « Doubs Très Haut Débit »



Gestion des eaux pluviales urbaines

Aménagement du site des Tuileries situé sur la commune de Maîche.

La communauté de communes est autorisée à conventionner avec la ville de Maîche

2. LE PARC NATUREL RÉGIONAL:

Un PNR est un territoire rural habité reconnu pour son patrimoine naturel et culturel mais à l'équilibre fragile ou menacé, dont les communes et acteurs locaux s'organisent autour d'un projet concerté de développement durable basé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine, ses spécificités, son identité.

Les missions d'un PNR

1. Protéger et valoriser les patrimoines naturels et culturels
2. Contribuer au développement économique et social, culturel et à la qualité de la vie
3. Contribuer à l'aménagement du territoire
4. Accueillir, éduquer et informer les publics (tourisme/éducation à l'environnement)
5. Expérimentation, innovation, exemplarité

Pourquoi un PNR du Doubs Horloger?

- 95 communes
- 6 intercommunalités
- 104 000 ha de surface
- 500 km linéaire de cours d'eau
- Plus de 40 000 ha de forêt
- 6 unités paysagères et 16 sous unités
- Un territoire rural et faiblement peuplé (50 hab/km²) soit 58 668 habitants

Où en est-on?

- 2019 : Avis intermédiaire + approbation de la Charte (enquête publique et délibérations des communes)
- 2020? : Dépôt espéré de notre candidature et classement

Les spécificités de la charte

Porter le principe de Haute Valeur au centre de son projet de développement durable à travers 4 défis :

- Renforcer la Haute Valeur Patrimoniale du Doubs Horloger
- Développer une économie durable pour un territoire à Haute Valeur Ajoutée
- Renouveler la dynamique du territoire pour une Haute Qualité du Cadre de Vie
- Fédérer les acteurs pour une Haute Valeur Territoriale

Les contraintes ou avantages pour les communes:

- Adhésion volontaire au PNR

Respecter les règles du jeu et les contraintes négociées entre tous les signataires de la charte
Mettre en œuvre le projet pour le territoire

- Mise en œuvre de la politique du Parc :

À travers leurs documents d'urbanisme, des réglementations de boisement, des arrêtés municipaux, dans leur choix d'aménagement et de développement

- Mise en œuvre de la réglementation de la publicité et de la circulation des véhicules motorisés dans leurs espaces naturels

- Avantages :

Implication dans un projet de territoire



Meilleure association aux projets d'aménagements et aux mesures de protection engagés par l'État ou les autres collectivités

Image de marque reconnue au niveau national

Équipe pluridisciplinaire à leur service

Moyens financiers supplémentaires

Les signataires:

- Les collectivités territoriales
- L'État

Les moyens d'agir:

Le Parc est sollicité, pour avis sur :

- Les documents de planification (PLU, SCoT)
- Les projets soumis et les documents encadrant les activités sur son territoire

Relève de sa capacité d'animation, de sensibilisation à la richesse patrimoniale de son territoire et d'éducation à l'environnement des personnes

Réalise son programme d'actions spécifiques et exemplaires avec ses partenaires

Le financement d'un PNR

Il dispose d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement propres.

**La Marpa (Maison d'Accueil et de Résidence
Pour l'Autonomie): 20 ans en 2020!!!**



Déjà 20 ans! Le 18 novembre 2000, l'association « Les Vergers de Montjoie » inaugurerait la maison de retraite Marpa à Maîche, un an après la pose de la première pierre le 26 juin 1999.

En prévision de cet événement, les résidents, les familles, les salariés et les membres de l'association sont à l'œuvre pour concocter un programme d'animations pour fêter cet anniversaire fixé le 4 juillet 2020. Dans le même temps, un après-midi « portes ouvertes » est prévu. Le public pourra découvrir la structure, le cadre de vie des locataires, les services et les animations qui sont proposés au quotidien.

Vivre à la Marpa permet de « vivre comme à domicile » dans des conditions de sécurité et de confort assurées par du personnel attentif et des intervenants extérieurs, dans un contexte bienveillant qui se veut le moins intrusif possible. Les actes de la vie courante sont pensés pour que les personnes puissent se sentir utiles et intégrées, comme : la mise du couvert, la participation à l'élaboration des repas, l'essuyage de la vaisselle et le nettoyage des tables, l'arrosage des plantes, etc.

La Maison, située au centre de Maîche et de plain-pied, est composée de 18 studios de 30 m² munis d'une kitchenette, d'une salle d'eau avec WC, de branchements pour le téléviseur et le téléphone. Les deux logements temporaires de 20 m² sont destinés à des séjours ponctuels ou dans l'attente d'un appartement définitif.

Au centre de la structure, un vaste espace de vie est consacré au service de restauration collectif et aux multiples animations et ateliers : de gymnastique adaptée, de travail de mémoire, de la pratique sur tablette informatique, etc.

Sans oublier les jeux de cartes et de société. Les repas sont préparés sur place en préconisant au maximum les produits locaux.

L'âge d'admission à la Marpa est de plus de 60 ans, seules ou en couple, autonomes et valides. Des personnes de moins de 60 ans peuvent être également admises sur dérogation de l'autorité compétente.

Pour tout renseignement, demande d'admission, contacter la Marpa en composant le : 03 81 64 25 28.

**Vivre à la Marpa...
C'est faire le choix du bien-être!**



<https://www.marpa.fr/le-reseau/le-projet-marpa-2/>



Le programme Marpa répond avant tout à un objectif social.

Qu'elle soit gérée par une structure publique, par une association ou par une structure privée, notre résidence retraite est un **établissement à but non lucratif**.
Le coût du logement y est modéré.

Son « concept » s'appuie sur un label attribué par la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui définit un **cadre de référence**.

Tout en prenant en compte les spécificités locales, le label fixe les 5 principes suivants :

1. **Des valeurs**, un cadre légal et conceptuel pour le montage du projet, le fonctionnement et le pilotage de l'établissement. C'est cet encadrement strict qui permet de proposer un tarif maîtrisé à nos résidents.
3. La garantie d'une vie « **comme à domicile** » et d'un accompagnement personnalisé orienté vers l'exercice de la citoyenneté et la préservation de l'autonomie. Tous les moyens sont mis en œuvre pour favoriser la quiétude et le bien-être des résidents.

Des services rendus à ses résidents, à la population et **aux acteurs du territoire**, et un accès aux services externes utiles à la santé, la sécurité et à la participation effective à la vie sociale. La Marpa est un projet fédérateur qui implique l'ensemble de son territoire. Toutes les activités, tous les services qui intègrent la personne âgée dans la vie de la cité sont encouragés.

4. La recherche de **coopération** et de **mutualisation** entre Marpa et autres établissements et services pour personnes âgées. Le réseau des Marpa n'est qu'un élément d'un maillage encore plus large, qui intègre tous nos partenaires.
5. **L'appartenance à une fédération nationale**, force de proposition, d'animation et de soutien au réseau. La Fédération des Marpa, un service de la MSA, est présente tout au long de la vie de la résidence retraite.

Membres du bureau au Conseil d'administration du 29 octobre 2019

Madame Odette BONNOTTE
Coprésidente :
Cotard Jourdain - 25 140 CHARQUEMONT

Madame Fernande GLASSON
Coprésidente :
12 Rue Leclerc - 25 450 DAMPRICHARD

Madame Christiane LIGIER
Coprésidente :
2 Rue sur la Velle - 25 140 LES ÉCORCES

Madame Chantal TISSERAND
Coprésidente :
3 Chauveresche - 25 570 GRAND-COMBE
CHATELEU

Madame Chantal DUBOC
Trésorière :
11 Rue du G^{al} de Gaulle - 25 450
DAMPRICHARD

Monsieur Jérôme VERMOT DES ROCHES
Responsable d'établissement :
4 Rue des Flûttes Agasses - 25 000 BESANÇON



Maison d'Accueil et de Résidence Pour l'Autonomie

« Les Vergers de Montjoie »
22 Rue Montalembert - 25 120 MAICHE
T : 03 81 64 25 28
C. : marpa.maiche@gmail.com

Frambouhans et les événements



Le GAF vient de fêter ses 30 ans!

30 années de vie, grâce à vous toutes et tous:

petits et grands, bénévoles, membres du Conseil d'Administration, associations, commune, entreprises, sponsors, couturiers, cuisiniers, distributeurs de tracts, bricoleurs, balayeurs, costauds et moins costauds, rôleurs ou comiques, travailleurs au grand jour et dans l'ombre, poseurs d'affiches, monteurs de chapiteaux, relanceurs d'invitations, fournisseurs de bonnes idées, barmans, consommateurs à la bavette, danseurs, musiciens, joueurs, animateurs ... TOUS!

L'idée du débat et la force du GAF est de regrouper les associations sur certaines manifestations.

On compte sur vous...

Un grand, un immense MERCI pour vos petits ou grands coups de mains.

Le GAF a 30 ans ! Vive le GAF !

Le GAF en quelques mots, c'est aussi:

Fête du village en janvier - Saint Sébastien

- Bals
- Souper dansant
- Jeux et jambon salade

Carnaval

- Participation au carnaval de Maïche
- Défilé du carnaval de l'école
- Bal masqué

Expositions

- Dons cachés
- Main qui fait
- Les Vieilles Mécaniques

Activités

- Ping-Pong
- Scrabble
- Jeux de société
- Théâtre (Groupe Menthe à l'eau) (représentation)
- Danse (Les P'tits Loups) (représentation)

Animations

- Après-midi récréatives
- Pétanque
- Banquet des classes
- Brocante
- Bourses diverses (jeux, puériculture...)
- Jeux Intervillages
- Concours de vélos décorés
- Contes de Noël
- Pique-nique géant
- Sorties ados (vélos, canoë/kajak)
- Feux de la Saint Jean
- Rallye surprise
- Fête de la musique avec l'école

Partenariat

- Centenaire de l'église
- Tour du Doubs
- Téléthon
- Spectacle avec le Conseil régional (l'œuf) (le feu)
- Les terrasses de l'été
- Foire de la rentrée
- Parking au 14 juillet de la CCPM



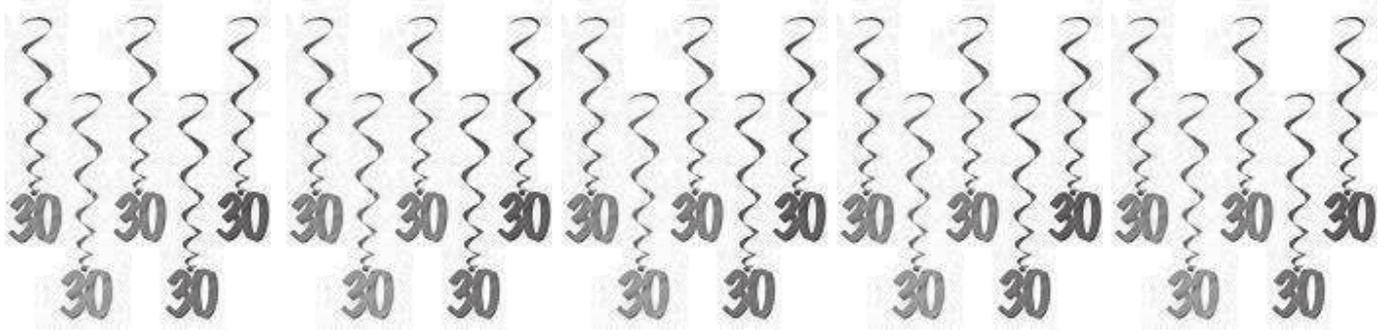
Proposition de sortie

- Cirque de Moscou
- Marche gourmande
- ...

Prêt de matériel

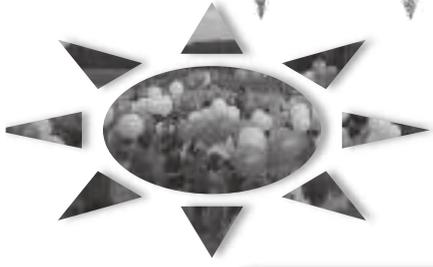
- Chapiteaux
- Plateaux
-

Et bien d'autres choses encore



Jeux
Intervillages





**Brocante du
jeudi de l'Ascension**

14 Juillet



Foire de la rentrée



Pique-nique géant



**Banquet des
classes**



**Marches
gourmandes**

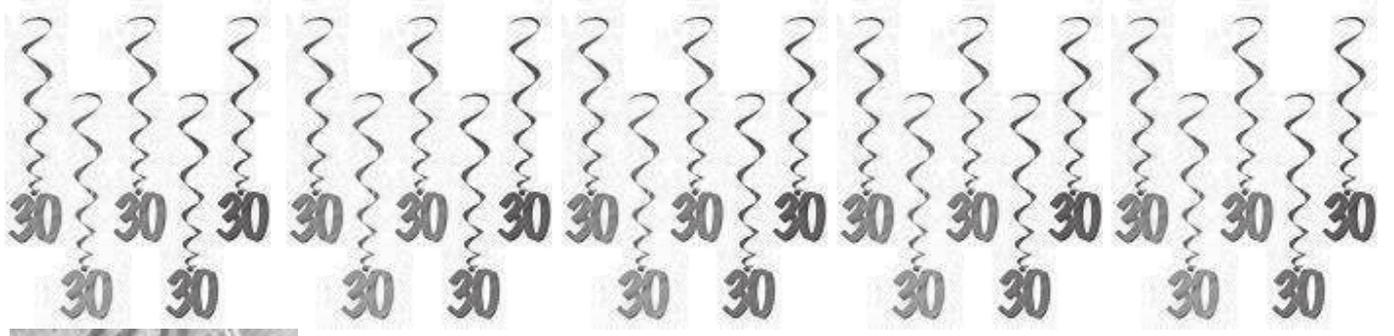
**Cirque de
Moseou**



Les Terrasses de Mère

Pétanque





Carnaval



Carnaval de l'école



Bal masqué



LBP



30° Saint-Sébastien Fête patronale



Téléthon



Expositions



Après-midi récréative



Rallies- surprises



Sorties

Les P'tits loups



Théâtre et danse



Menthe à l'eau



30 ans!

LBP



Le GAF vient de fêter ses 30 ans!



30 ans



30 ans



30 ans



30 ans



30 ans

UN ORGUE ÉCOLE À FRAMBOUHANS ...

Où en sommes-nous?

Le Conseil Municipal a délibéré favorablement, courant de l'année 2018, pour l'acquisition d'un orgue école à vocation éducative, pédagogique, culturelle et cultuelle. Dans les colonnes du dernier bulletin communal, nous vous informions du budget de ce projet, et des participations financières souhaitées suite au lancement d'une souscription participative ouverte à tous. Une année plus tard, nous sommes en mesure de vous donner le financement précis de cette opération.

Dépenses:

OPERATIONS	MONTANT TTC
Achat de l'orgue	17 000,00 €
Rénovation et installation de l'orgue	20 709,61 €
Réalisation et installation de l'estrade (Valeur 1 002,00 € TTC)	0,00 €
Branchement électrique de l'orgue	1 574,88 €
Communication (Imp. Chopard + envois)	500,00 €
TOTAL	39 784,49 €

Recettes:

NOMS DES FINANCEURS	MONTANT après abattement de la Fondation du Patrimoine
Paroisse du plateau de Maiche	4 700,00 €
Association des amis des orgues du plateau de Maïche – Le Russey	4 700.00 €
Banque Crédit Agricole	1 500.00 €
Fondation du Patrimoine	4 904.80 €
Fondation Bettencourt - Schueller	10 000.00 €
Bénéfice de la fête de la Musique du 21 juin à Frambouhans	384.46 €
Dons des entreprises (2 de Frambouhans – 12 extérieures)	7 943.00 €
Dons privés (24 habitants Frambouhans – 28 habitants extérieurs)	5 325.10 €
TOTAL	39 457.36 €

Coût pour la Commune : 327,13 €



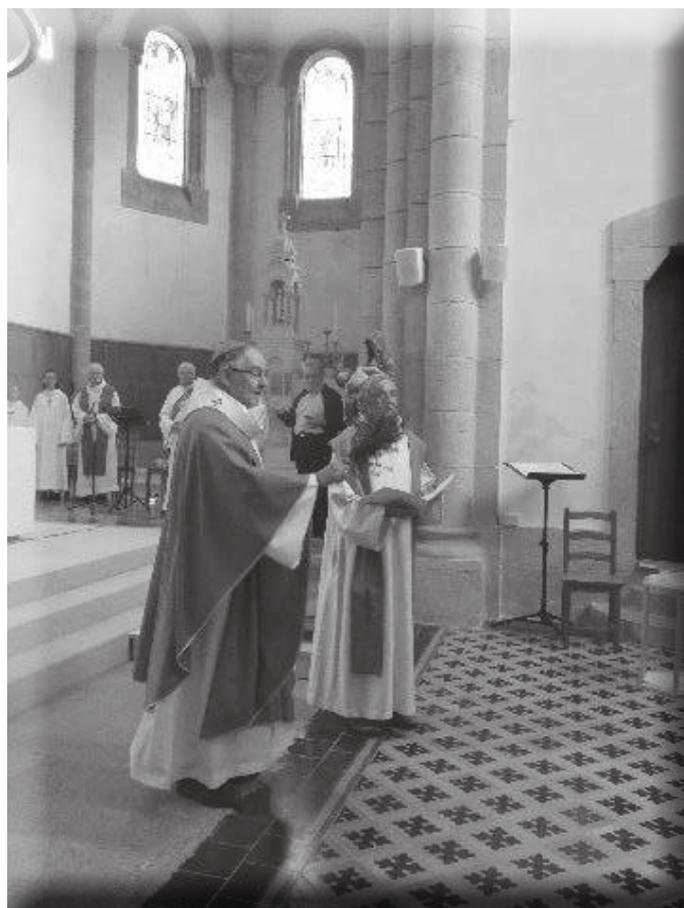
Inauguration du 22 septembre 2019:

L'inauguration de l'orgue école a eu lieu le dimanche 22 septembre 2019. L'instrument a été béni lors de l'office religieux célébré le matin par l'Archevêque de Besançon Monseigneur Bouilleret en présence de nombreux prêtres.



Don des clés de l'orgue à l'organiste titulaire par Monsieur le Maire sous les yeux de l'Archevêque Monseigneur Jean-Luc Bouilleret

Bénédiction de l'orgue par l'Archevêque Monseigneur Jean-Luc Bouilleret accompagné du père Michel Duquet, Prêtre de la paroisse



Après un moment de convivialité autour d'un apéritif offert par la Municipalité, 110 convives se sont retrouvés à la salle des Tilleuls afin de partager un repas en commun.



Un concert inaugural a été dispensé l'après-midi par le Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon.

Neuf musiciens et un choriste nous ont fait don de leurs talents. Après une première partie Orgue - Cordes avec des œuvres de Bach et Haendel, les artistes nous ont fait découvrir un magnifique duo orgue - voix. La dernière partie, plus contemporaine, à laisser le public de marbre après que le ténor, accompagné par l'orgue, nous interprète d'une façon magistrale quatre chansons françaises de Charles Aznavour, Yves Montand, Serge Lama et Julien Clerc.





Les 10 musiciens du Conservatoire à rayonnement Régional du Grand Besançon



Et maintenant?????

Comme nous l'avons toujours évoqué lors de la mise en place de ce magnifique projet culturel, la Municipalité a pris contact avec un professeur et des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon dans le but de venir dispenser des cours pour l'ensemble des enfants du Groupe Scolaire Azelvandre. Ces travaux autour de l'instrument se dérouleront sur plusieurs séances durant le printemps 2020.

2 concerts autour de l'orgue auront lieu également en 2020. Les dates restent à définir, mais les artistes sont nombreux à solliciter la commune pour venir exprimer leurs talents sur ce magnifique instrument.

Un très grand MERCI!!!

Ce projet n'aurait jamais pu voir le jour sans le travail et l'abnégation d'un grand nombre de personnes. C'est pourquoi, la Municipalité souhaite féliciter et remercier très chaleureusement l'ensemble des acteurs qui ont donné de leur temps pour la concrétisation de cette opération :

Merci à Monsieur Beluche, à l'initiative du projet,

Merci aux membres de la commission créée pour l'occasion, composée de l'équipe liturgique de Frambouhans, Renée, Colette, Sandrine, Sophie, Laurence, Hubert, Philippe; des membres de la paroisse du plateau de Maïche, du responsable de la Commission des Arts Sacré de Besançon, du facteur d'orgues Gérard Cattin, pour votre présence aux très nombreuses réunions, pour votre travail et vos conseils dans un esprit toujours très constructif.

Merci au diocèse de Besançon et à l'Inspection Académique du Doubs pour la validation de ce projet

Merci aux entreprises qui ont répondu favorablement à nos sollicitations pour l'octroi d'un don.

Merci à vous, habitants de Frambouhans et d'ailleurs, qui avez cru à ce projet pour le moins original. Par votre geste, vous avez montré votre volonté d'ouvrir notre village à la culture, et faire profiter nos enfants d'une nouvelle activité musicale.

*« La culture ne s'hérite pas
elle se conquiert »*

André Marlraux

Frambouhans et son histoire





Séance du 16 février 1918

Le Maire présente au conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913, assistance aux femmes en couches, contenant deux noms dans la 1^{re} partie, Me Perrot Louise femme Mouquand, et Melle Gigon Rose avec les pièces à l'appui, il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application ;

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance ;

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Considérant que Me Mouquand née Perrot Louise a son mari mobilisé et qu'elle touche l'allocation,

Considérant que Melle Gigon Rose est totalement indigente,

Prononce l'admission à l'assistance des bénéficiaires proposées par le bureau de bienfaisance Me Mouquand née Perrot Louise et Melle Gigon Rose portées dans la 1^{re} partie de la liste, ayant leur domicile de secours dans la commune.

Le Maire expose qu'il y a des chablis, bois secs et dépérissants dans les forêts communales, qu'il est urgent de demander l'autorisation de les vendre. Il invite le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, demande aux autorités supérieures compétentes l'autorisation de vendre les chablis, bois secs et dépérissants pied par pied sur le parterre de la coupe entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire expose qu'il est bien difficile de se procurer du bois de chauffage et il propose au Conseil de demander l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, demande aux autorités compétentes l'autorisation d'extraire des souches dans les forêts communales, en conformant au règlement forestier.

Le Maire propose de voter un crédit en faveur des familles des trois prisonniers de guerre de la commune pour les aider à leur envoyer des colis.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de donner à chaque famille 30 francs, les familles Brenot Aimé, Sarron Emile et Crevoisier Séverin et vote un crédit de 90 francs. Les mandats seront établis au nom de Me Brenot, Sarron Arsène et Me Crevoisier.

Le Maire propose de donner une gratification aux mobilisés de la commune et le Conseil décide de donner 15 francs à chacun des mobilisés présents au corps et qui ont conservé leur domicile dans la commune. Il décide que la liste sera affichée au grillage communal afin que les intéressés puissent en prendre connaissance et faire leurs réclamations s'il y a lieu et vote un crédit de 975 francs.



Séance du 11 mars 1918

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de sursis d'incorporation de 40 jours formulée par M. Sarron Arsène Lucien Jérôme de la classe de 1919, cultivateur à Frambouhans. Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, vu la demande de M. Sarron Arsène, considérant que l'aîné des fils est prisonnier de guerre en Allemagne, que le père Sarron est malade, qu'il ne peut travailler, qu'il n'y a que trois filles et un jeune garçon âgé de 14 ou 15 ans pour faire les travaux des champs, que la présence du solliciteur serait très utile même nécessaire pour faire les travaux de culture du printemps, émet un avis très favorable à la demande.

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois du 17 juin et 30 juillet 1913, Assistance aux femmes en couches, contenant un nom dans la 1^{re} partie, Me Garessus née Guenot Thérésia avec les pièces à l'appui et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application,

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance,

Vu le dossier des pièces produites par la postulante,

Considérant que Me Garessus a son mari mobilisé, qu'elle touche l'allocation qu'elle a droit par le fait de l'assistance aux femmes en couches, prononce son admission à l'assistance sur la 1^{re} partie de la liste dressée par le bureau de bienfaisance.

Séance du 11 avril 1918

Le Président donne lecture de l'arrêté préfectoral et d'une lettre de M. le Préfet en date du 30 mars 1918 l'invitant à appeler le Conseil Municipal, conformément à l'Art. 35 de la loi du 9 mars 1918, à procéder à



l'établissement :

1er: d'une liste de propriétaires d'immeubles à loyer situés dans l'arrondissement ;

2e: d'une liste de locataires non patentés ;

3e: d'une liste de locataires patentés ;

Susceptibles de faire partie de la commission arbitrale d'arrondissement chargée de juger les contestations auxquelles donnera lieu l'application de la loi du 9 mars 1918 relative aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner deux propriétaires, deux locataires patentés et deux locataires non patentés par 500 habitants, en se conformant au barème contenu dans la circulaire préfectorale du 30 mars 1918.

La population de la commune étant de 550 habitants, Monsieur le Maire fait connaître qu'il y a lieu de nommer deux personnes pour constituer chacune des trois listes

Il est ensuite procédé à l'élection :

Ont obtenu la majorité des suffrages et ont été désignés en qualité :

1er: De propriétaires d'immeubles situés dans l'arrondissement

1er Patois Alire propriétaire à Frambouhans

2e Compagne Hilaire propriétaire
à Frambouhans

2e: De locataires non patentés

1er Jourdain Henri

2e Hauff Zéphirin

3e: De locataires patentés

1er Démoly Adolphe

2e Billod-Morel Hermann

Séance du 12 mai 1918

Le Maire donne communication à l'assemblée du rapport des agents forestiers, relatif à la fixation de la valeur de la coupe affouagère destinée à être délivrée en nature aux habitants pour l'exercice 1917.

Le Conseil Municipal ;

Vu le procès-verbal dressé par les agents forestiers, duquel il résulte que l'estimation faite de la coupe, dont il s'agit s'élève à la somme de 22 598 francs, déduction faite de celle de 1 716 francs pour frais d'exploitation et de travaux d'amélioration mis en charge.

Considérant que l'évaluation de ladite coupe faite par les agents forestiers ne paraît pas exagérée, que d'après cette évaluation, la somme due au trésor à titre de 1/20 d'affouage pour remboursement des frais d'administration des bois des communes et des établissements publics se trouve fixée à 133 francs, somme inférieure ou égale au maximum de 1 Franc par hectare d'étendue de la forêt ;

Accepte en conséquence cette évaluation.

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les prix partiels devant servir de base à l'adjudication de la coupe affouagère.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, adopte les prix suivants pour servir de base à l'adjudication de l'exploitation de la coupe affouagère de l'exercice 1918 et ses chablis.



Forêts résineuses :

1er: la somme de 0,10 francs par arbre numéroté

2e: la somme de 4 francs par arbre ébranché

Travaux mis en charge

1er: fournir 6 journées d'ouvriers pour dégagement des résineux dans la parcelle M

2e: fournir et planter 1 000 sapins dans la parcelle F

L'indemnité de surveillance et de responsabilité est fixée à la somme de cent Francs. Cette somme seule sera passible d'un rabais d'adjudication.

Le Maire a communiqué au Conseil Municipal la réclamation en date du 12 avril 1918 de M. Jacquot Ulysse au sujet d'une portion de communal adressée à M. le Préfet et transmise par ce haut magistrat à la date du 23 avril 1918, il a invité le conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance de la réclamation de M. Jacquot Ulysse et en avoir délibéré, répond que premièrement M. Jacquot ayant demandé une portion de communal en 1917 reconnaît qu'il n'y en avait point de vacante, de plus, à cette époque, il n'était pas marié, étant mobilisé en sursis à l'usine Thidric, il n'aurait pas pu la cultiver. Deuxièmement, quand il a demandé cette année la portion de M. Jules Mauvais décédé, cette portion de communal avait été sous louée par M. Jules Mauvais pour la durée du bail à M. Seigne Emile qui l'a déclaré par écrit. De plus cette portion ne devenait pas vacante par la mort de Jules Mauvais, les enfants de ce dernier y avaient droit, il leur a été répondu à M. Jacquot et à M. Seigne de s'adresser au tuteur des enfants.

M. Jacquot ajoute que ce n'est pas parce qu'il s'est marié civilement que ce n'est pas un motif pour le mettre au rancart. À cela, le Conseil répond que son mariage n'a rien à voir dans la portion de communal, il s'est marié le 9 avril 1918 à 8 heures du soir, c'est bien avant qu'il demandait une portion de communal.

Quant aux arbres que M. Jacquot dit que M. Seigne a coupé, M. Seigne déclare que ce n'est pas vrai, M. Jacquot devrait préciser.

Séance du 30 juin 1918

Le Maire expose au Conseil Municipal que certains crédits alloués aux budgets primitifs et additionnels en 1917, ou ouverts en vertu des délibérations spéciales sur ledit exercice, se sont trouvés insuffisants et il propose, en conséquence, à l'assemblée de voter les compléments de crédits ci-après indiqués :

Désignation des dépenses	Crédits alloués	Dépenses effectuées	Crédits complémentaires
Remises au trésorier sur coupes de bois		41,20 F	41,20 F
Frais de contrôle des distributions d'énergie électrique en 1912 et 1916		9,35 F	9,35 F
Timbre et enregistrement	600,00 F	678,70 F	78,70 F
Abonnement à diverses publications	8,00 F	22,00 F	14,00 F
Enfants assistés	80,00 F	83,45 F	3,45 F
Sonnerie civile	200,40 F	202,40 F	2,00 F
Emploi des centimes pour chemins vicinaux (complément)		8,72 F	8,72 F
	888,40 F	1045,84 F	157,44 F



Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, vote les crédits demandés détaillés ci-dessus et montant ensemble à 157,44 francs.

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de M. Freyre, Percepteur Receveur Municipal de la commune de Frambouhans pour l'année 1917.

Le Conseil Municipal, vu le compte rendu par M. Freyre de ses recettes et de ses dépenses pour l'exercice 1917, considérant que toutes les opérations de recettes et de dépenses sont bien régulières, délibère :

Admet les recettes de l'exercice 1917 à la somme de - 35 574,37 F

Et les dépenses du même exercice à la somme de 28 602,08 F

D'où il résulte un excédent de recette de 6 972,29 F

Le résultat définitif de l'exercice 1916 ayant présenté un excédent de recette de 37 919,04 F

Le résultat définitif de l'exercice de 1917 égal au résultat du compte d'administration du même exercice est un excédent de recette de 44 891,33 F

Le Conseil demande qu'il plaise au conseil de préfecture faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés d'approuver le dit compte.

Le Maire présente la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913. Assistance aux femmes en couches contenant quatre noms dans la première partie Me Grillot née Perrot Henriette, Me Compagne née Vauthier Berthe, Me Taillard née Vauthier Marthe et Me Monnot née Guy Marguerite avec les pièces à l'appui et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal.

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application ;

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance ;

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Considérant que Me Grillot ne possède rien et que son mari est infirme, que Me Compagne, Me Taillard et Me Monnot ont leurs maris mobilisés pour lesquels elles touchent l'allocation prononce leur admission à l'assistance sur la 1^{ière} partie de la liste dressée par le bureau de bienfaisance.

Le Maire donne connaissance au Conseil de la circulaire de M. le Préfet en date du 20 avril 1918, qui invite cette assemblée, conformément aux prescriptions de l'article 105 du code forestier, à se prononcer sur la destination à donner aux bois de chauffage et de construction qui font partie de la coupe affouagère, essence résineuse, qui sera délivrée à la commune en 1918 par l'administration forestière.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide ;

La vente aura lieu sur le parterre de la coupe pied par pied entre les habitants, les étrangers appelés.

Le Maire communique au Conseil Municipal le budget des chemins vicinaux pour l'exercice 1919 proposé par le service vicinal.

Le Conseil,

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le service des chemins vicinaux,

Vu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires aux chemins de grande communication et d'intérêt commun que pour l'établissement du budget de la commune



en ce qui concerne le service des chemins vicinaux pendant l'année 1919;

Vu l'arrêté de mise en demeure de M. le Préfet;

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication et d'intérêt commun;

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1919, le tout conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui précèdent (total 1 897).

Chapitres additionnels au budget de 1918

Vu les propositions présentées par les agents voyers pour l'établissement des chapitres additionnels du budget de la commune en ce qui concerne le service des chemins vicinaux;

Vu le budget approuvé pour l'année courante et les comptes rendus tant par le Maire que par le receveur municipal des recettes et des dépenses de l'exercice précédent, comptes dont il résulte que le reliquat des ressources des chemins vicinaux de cet exercice est de 2 336,64 francs.

Délibère :

le reliquat de l'exercice 1917 sera employé conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent :

Les recettes et les crédits supplémentaires non prévus au budget de 1918 seront inscrits aux chapitres additionnels de ce budget conformément aux indications de la colonne 4 des tableaux qui suivent :

Mandants cantonniers 1915 : 152,25 francs

Entretien des chemins vicinaux ordinaires : 2 234,39 francs

Total : 2 386,64 francs

Le Maire présente au Conseil la demande formée par M. Canin Émile âgé de 69 ans, avec les pièces à l'appui, qui sollicite le bénéfice de la loi du 14 juillet 1905, assistance aux vieillards, infirmes et incurables privés de ressources, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, vu la demande du sieur Canin Émile et toutes les pièces du dossier et notamment le certificat de M. le Docteur Renard de Maiche qui déclare que la maladie dont il est atteint est incurable et que ses aptitudes fonctionnelles ont subi une réduction de 80 %, que par le fait il ne peut par son travail subvenir aux nécessités de l'existence.

Considérant que le sieur Cuenin est complètement indigent, qu'il n'a personne pour le subvenir entièrement, que son fils est mobilisé, que sa femme âgée de 60 ans et sa fille âgée de 19 ans ont peine à se suffire vu la cherté de la vie, décide de l'admettre à l'assistance au taux mensuel de 17,50 francs à cause de la vie chère, sans tenir compte du peu qu'il peut gagner.

Mais d'autre part, le sieur Cuenin touche la retraite ouvrière avec allocation de l'état de 100 francs, que d'après les dispositions de l'article 20 de la loi du 14 juillet 1905, la quotité de l'allocation doit être diminuée du montant de ses ressources qu'en conséquence le sieur Cuenin n'a droit qu'à une allocation annuelle de $210 - 100 = 110$ francs, ce qui fait une allocation mensuelle de 9,16 francs.

Le Conseil fixe donc l'allocation mensuelle du sieur Cuenin à 9,16 francs.

Séance du 14 septembre 1918

Le Maire propose de voter un crédit en faveur des familles des prisonniers de guerre de la commune pour les aider à leur envoyer des colis, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de donner à chaque famille 30 francs, les familles



Brenot Aimé, Sarron Emile et Crevoisier Séverin.

Les mandats seront établis au nom de Me Brenot Bernadette, Sarron Arsène et Me Crevoisier. Il vote un crédit de 90 francs.

Priant Monsieur le Préfet d'approuver, le Maire propose de donner une gratification aux mobilisés de la commune et le Conseil décide de donner, à chacun des mobilisés présents au corps et qui ont conservé leur domicile dans la commune, 15 francs et vote un crédit de 1 125 francs.

Le Maire présente au Conseil une demande formée par M. Jeannoutot Constant fermier Sur-les Seignes, pour perte d'une vache suite de vèlage estimée 1 230 francs le 31 mars 1918, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal considérant que M. Jeannoutot est un fermier qui est dans une situation peu aisée et chargé de famille, lui vote un secours de 65 francs.

Le Maire expose que les ventes de bois, chablis et affouage, ont produit en 1917 la somme de 26 299,25 francs, au lieu de 17 000 francs porté au budget. Il estime qu'on peut, comme l'année dernière sur la plus-value de ces coupes, en distraire une partie pour être distribuée aux habitants à titre d'indemnité d'affouage, il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal, l'exposé du maire entendu, émet un avis favorable à la proposition, et vote un crédit de 4 100 francs, il décide que cette somme sera partagée moitié par feu et moitié par tête d'habitant ayant leur domicile réel et fixe dans la commune.

Il décide en outre que les timbres de quittance seront payés par la commune. La liste des affouagistes sera affichée au lieu accoutumé afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire ses réclamations s'il y a lieu.

Le Maire expose que l'armée étant venue exploiter des bois dans les forêts de la commune, il y a lieu de nommer un entrepreneur responsable pour l'exploitation des branches.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, nomme M. Taillard Paul entrepreneur responsable qui a déclaré accepter.

Le Maire expose qu'il y a lieu d'imposer sur les coupes pratiquées par l'Armée dans les forêts de la commune un certain nombre de stères de bois pour les gardes forestiers.

Le Conseil décide que l'Armée devra fournir 20 stères de bois de branches, rondins, 10 stères au Brigadier à Maiche et 10 stères au garde Dumont à Charquemont rendus à domicile.

Le Maire expose qu'il faut ouvrir un crédit pour payer le façonnage des branches des arbres exploités par l'Armée.

Le Conseil vote un crédit de 1 200 francs pour cela.

Le Maire expose qu'il faut ouvrir un crédit pour payer les travaux imposés sur les coupes extraordinaires de bois de l'exercice 1916

art. 120 du cahier de vente : numérotage des lignes d'aménagement 50 francs,

art. 121 du même cahier de réparation de chemin 240 francs

Total : 290 francs



Le Conseil, l'exposé du Maire entendu, vote un crédit de 290 francs pour les travaux ci-dessus.

Séance du 4 octobre 1918

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le Bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913, assistance aux femmes en couches contenant deux noms dans la 1^{re} partie Me Patois née Narbey Ida et Me Azelvandre née Gauthier Marcelle, avec les pièces à l'appui et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal,

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application ;

Vu la liste dressée par le Bureau de bienfaisance ;

Vu les dossiers des pièces produites par les postulantes ;

Considérant que Me Patois et Me Azelvandre ont leurs maris mobilisés, pour lesquels elles touchent l'allocation, qu'elles ont par le fait droit à l'assistance, prononce leur admission à l'assistance sur la 1^{re} partie de la liste dressée par le Bureau de bienfaisance.

L'an 1918, le 27 octobre, devant nous, Charles Vienot Maire de la commune de Frambouhans, canton de Maiche (Doubs), s'est présenté Mlle Bonamy, déléguée, par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon en date du 26 octobre 1918 dans les fonctions d'institutrice intérimaire dans cette commune en remplacement de Mlle Dard détachée au Luhier.

Vu l'avis dont Mlle Bonamy est porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous avons déclaré Mlle Bonamy installée dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

Séance du 1er novembre 1918

Le Maire expose que dans les coupes de bois pratiquées par l'Armée dans les forêts de la commune, les branches appartiennent à la commune et il propose après les avoir mis en stères de faire une répartition aux habitants parce que plusieurs n'ont pu se procurer tout le bois de chauffage nécessaire pour l'hiver.

Le Conseil municipal, l'exposé du Maire entendu, décide de faire une répartition gratuite de un stère de bois de branches à chaque ménage, soit 130 stères, et de vendre le surplus pour payer les frais de la façon désistère. Il décide aussi d'en réserver pour le chauffage des classes.

Le Maire a communiqué au Conseil la lettre en date du 14 octobre 1918 par laquelle M. le Sous-Préfet fait connaître que l'excédent libre des fonds de la commune, s'élève à 13 000 francs et le produit des coupes extraordinaires à 25 900 francs soit un total de 38 900 francs, et conformément aux instructions de M. le Préfet, il nous signale, non seulement l'utilité, mais aussi l'intérêt qu'il y aurait pour la commune d'employer ces disponibilités budgétaires en souscrivant à l'emprunt en cours, le Conseil Municipal tout en contribuant à la Défense Nationale, prendrait au mieux les intérêts de la commune en employant les fonds disponibles en achat de la nouvelle rente.

Les fonds placés au Trésor ne rapportent à l'heure actuelle que 1 %, tandis que la nouvelle rente française émise au prix de 70,80 francs pour le franc de rente, donne un revenu réel de 5,65 francs.

Il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, vu la lettre de M. le Sous-Préfet et l'exposé du Maire entendu, décide de souscrire pour 1100 Francs de rente et vote une somme de 19 470 francs mais comme il y a des projets de travaux extraordinaires à faire, tels que l'établissement d'électricité dans la commune, etc., il se réserve le droit en cas de besoin de vendre ses titres de rente.



Séance du 17 novembre 1918

Le Président, après avoir déclaré la séance ouverte, a invité le Conseil à établir la listes des candidats pour la nomination des répartiteurs titulaires et des répartiteurs suppléants devant exercer pendant l'année 1919, et a exposé qu'aux termes du titre II de la loi du 3 primaire an VII (23 novembre 1798) et l'article 61 de la loi du 5 avril 1884, le Conseil devait soumettre au choix de l'administration préfectorale leurs listes de dix noms, dont l'une pour les fonctions de répartiteurs titulaires et l'autre pour les fonctions de répartiteurs suppléants, chacune de ces listes devant comprendre six noms de contribuables fonciers résidant dans la commune et quatre noms de contribuables fonciers non domiciliés dans la commune.

Il a rappelé en outre, au Conseil, qu'aux termes d'une décision du Conseil d'État, en date du 24 novembre 1882, le Maire et les Adjoint, étant répartiteurs de droit, ne devaient pas figurer sur les listes des propositions.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, a procédé, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des vingt candidats à présenter au choix de l'administration préfectorale.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Répartiteurs titulaires : propriétaires domiciliés dans la commune

	Noms et prénoms	Age	Profession	Demeure	Observations
1	Azelvandre Jules	59	Cultivateur	Frambouhans	
2	Gay Léon	54	"	"	
3	Patois Lucien	65	"	"	
4	Compagne Hilaire	51	Horloger	"	
5	Vermot-Desroches Arsène	53	"	"	
6	Faivre Edouard	52	Cultivateur	"	

Propriétaires forains

7	Faivre Jules	53	Horloger	Les Ecorces	
8	Jeannerot Amédé		Cultivateur	"	
9	Billot Arsène	64	Horloger	Les Fontenelles	
10	Corneille Alphonse	52	Cultivateur	Montandon	

Répartiteurs suppléants : propriétaires domiciliés dans la commune

1	Parent Jules	56	Cultivateur	Frambouhans	
2	Gasner Paul		"	"	
3	Jacquot Severin	73	"	"	
4	Choulet Henri	54	Horloger	"	
5	Mauvais Paul	54	"	"	
6	Prieur François	56	Cultivateur	"	

Propriétaires forains

7	Corneille Stanis	54	Horloger	Damprichard	
8	Corneille Paul		Cultivateur	Maiche	



9	Guillaume Just		''	Fournet-Blancheroche	
10	Guillaume Louis		''	Bonnétage	

Le Maire présente au Conseil la liste dressée par le bureau de bienfaisance conformément aux lois des 17 juin et 30 juillet 1913, assistance aux femmes en couches contenant un nom dans la 1^{ère} partie Me Florimont Billod-Morel née Jacquot Marthe, avec les pièces à l'appui, et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil municipal,

Vu la loi du 17 juin 1913 et les instructions rendues pour son application,

Vu la liste dressée par le bureau de bienfaisance ainsi que la délibération qui l'accompagne et vu le dossier des pièces produites par la postulante prononce pour les mêmes motifs que le bureau de bienfaisance sur la 1^{re} partie de la liste dressée par lui l'admission à l'assistance de Me Billod-Morel née Jacquot Marthe.

L'an 1918, le 11 novembre devant nous Charles Vienot Maire de la commune de Frambouhans, canton de Maiche (Doubs), s'est présentée Mlle Magnenet Germaine déléguée par arrêté de M. l'Inspecteur d'Académie de Besançon en date du 7 novembre 1918 dans les fonctions d'institutrice intérimaire dans cette commune en remplacement de Mlle Bonnamy qui suppléait Melle Dard.

Vu l'avis dont Mlle Magnenet est porteuse et l'arrêté qui la concerne, nous avons déclaré Mlle Magnenet installé dans ses fonctions et elle a signé avec nous.

Séance du 25 décembre 1918

Le Président donne lecture au Conseil Municipal de la circulaire du 13 décembre 1918 par laquelle M. le Préfet rappelle que les Conseils Municipaux doivent désigner leurs délégués pour la formation des commissions chargées de la révision des listes électorales et du jugement des réclamations qui pourraient se produire.

M. le Président donne également lecture des instructions de M. le Ministre de l'Intérieur sur la matière, contenues dans ses circulaires des 30 novembre 1884, 25 janvier 1888 et 9 septembre 1913.

Deux commissions sont appelées à concourir à ce travail :

La première commission, chargée de procéder à la révision des listes, se compose :

- 1^{re} : du maire, ou à son défaut d'un adjoint ;
- 2^e : d'un délégué de l'Administration désigné par M. le Préfet ;
- 3^e : d'un délégué choisi par le Conseil Municipal.

La deuxième commission, chargée du jugement, en premier ressort, des réclamations se compose :

- 1^{re} : des membres composant la première commission ;
- 2^e : de deux nouveaux délégués du Conseil Municipal.

En conséquence, M. le Président invite le Conseil Municipal à délibérer, à l'effet, de désigner ses délégués pour la formation des commissions susmentionnées.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu, désigne M. Hilaire Compagne, horloger, Conseiller Municipal pour faire partie de la première commission.

Et M. M. Azelvandre Jules et Choulet Henri, horlogers, Conseillers Municipaux pour faire partie de la deuxième commission.

Le Maire appelle l'attention de l'assemblée sur l'opportunité de fixer, pour 1918 la taxe à percevoir par chaque tête de bétail envoyée aux pâturages sur les terrains communaux non amodés.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, considérant que les terrains communaux abandonnés à la jouissance en nature des habitants, sont situés lieux dits : Sous l'Adroit, Sur le Cotard, Ban aux Vaux, Crôtot, Cuché, et ont une étendue d'environ 70 hectares, que la commune tout en maintenant ce mode actuel de jouissance, peut en retirer des ressources qui lui permettent de faire face aux dépenses de son budget, en imposant aux ayants droit, une taxe, relativement minime, par chaque tête de bétail envoyé au pâturage sur les terrains dont il s'agit ; que, d'ailleurs l'art. 133 de la loi du 5 avril 1884, classe au nombre des recettes du budget ordinaire de chaque commune le produit des cotisations imposées annuellement sur les ayants droit aux fruits qui se perçoivent en nature, qu'il s'agit donc là d'une mesure parfaitement légale et de bonne administration ; fixe, ainsi qu'il suit, sauf l'approbation de M. le Préfet, la taxe de pâturage pour 1918 :

1^{re} : Juments avec poulains : 22,00 francs

2^e : Chevaux de 2 ans : 17,00 francs

3^e : Chevaux d'un an : 13,00 francs

4^e : Vaches : 9,00 francs

5^e : Génisses et bœufs 2 ans : 8,00 francs

6^e : Génisses et bœufs 1 an : 6,00 francs

7^e : Veaux de moins d'un an : 3,50 francs

8^e : Chèvres et moutons : 1,50 francs

La participation aux pâturages communaux sera exclusivement réservée aux bestiaux appartenant aux chefs de famille ou de maison, hommes ou femmes, célibataires ou mariés, ayant domicile réel et fixe dans la commune.

Il sera pris note du nombre et de l'espèce de bestiaux envoyés au pâturage par chaque habitant. Le rôle à dresser pour le recouvrement de la taxe à payer pour chaque usager sera établi d'après ces indications et soumis à l'approbation de M. le Préfet.



FRAMBOUILLANS (Doubs). — Vue Générale.

Frambouhans et les informations pratiques



INFOS PRATIQUES

La Mairie:

Permanence de Monsieur le Maire:

Sur rendez-vous à convenir
Tel: 06 83 23 31 65

Ouverture au public du secrétariat:

Lundi: 14h00 - 18h30
Mercredi: 10h00 - 14h00
Vendredi: 10h00 - 12h00

Secrétaires de Mairie:

Madame Myriam CHAPOTTE
& Madame Marlène ROATTA

Coordonnées de la Mairie:

Mairie de Frambouhans
6, Grande Rue - 25 140 FRAMBOUHANS
Tél. 03 81 68 60 63

E-mail de M. le Maire:

mairie.frambouhans@wanadoo.fr

E-mail du Secrétariat:

secretariat.frambouhans@orange.fr

Site internet:

www.frambouhans.fr

*Si vous souhaitez recevoir
les informations de la Mairie par Internet,
veuillez nous communiquer
votre adresse e-mail.
Merci.*

Bibliothèque :

Ouverture au public :

Mardi : 16h30 - 17h30

Samedi : 10 H 00 - 11 H 00

Elle se trouve au premier étage de la mairie.
Tous les livres sont prêtés gratuitement.



Imprimés disponibles en mairie :

Livret de famille (si le mariage a eu lieu à Frambouhans ou pour une demande de Duplicata)

Attestation de domicile

Inscription sur les listes électorales (pour les nouveaux résidents)

Attestation de recensement militaire

INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE :



Inscription volontaire : pour les habitants du village non-inscrits, vous pouvez vous présenter en mairie muni d'une carte nationale d'identité (en cours de validité) et d'un justificatif de domicile récent afin de procéder à votre inscription.

Inscription d'office : pour toutes les personnes ayant atteint leur majorité dans l'année civile écoulée et s'étant fait recenser dans la commune lors du recensement militaire.

Pour rappel, la réforme électorale entrée en vigueur au 1er janvier 2019 :

Pour lutter contre l'abstention et afin de réduire le nombre de non-inscrits et de mal-inscrits, les lois du 1er août 2016 (n° 2016-1046, n° 2016-1047 et n° 2016-1048) rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ont modifié les règles électorales. Elles ont prévu des mesures pour rapprocher les citoyens du processus électoral et ont créé un nouveau système de gestion des listes électorales : le **R**épertoire **É**lectoral **U**nique (REU).

Cette réforme a renforcé les prérogatives du maire en la matière en lui confiant la responsabilité des inscriptions et des radiations. En outre, elle a institué une commission de contrôle, par commune, chargée d'opérer un contrôle a posteriori sur les décisions du maire et d'examiner les recours administratifs préalables qui seraient formés par les électeurs concernés.

Les mesures visant à faciliter l'inscription des citoyens sur les listes électorales

Pour les citoyens, les conditions d'inscription sur les listes électorales ont été assouplies :

- à compter du 2 janvier 2020, les demandes d'inscription pourront être déposées, à la mairie comme aujourd'hui, ou par courrier postal au moyen d'un formulaire prévu à cet effet ou encore par téléprocédure agréée par le ministère de l'Intérieur, au plus tard, le 6e vendredi précédant le scrutin, soit 37 jours.

Pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020, la date limite d'inscription est donc fixée au vendredi 7 février 2020.

- les enfants de moins de 26 ans des électeurs qui ont leur domicile réel dans la commune, ou qui y habitent depuis six mois au moins, pourront désormais s'inscrire sur la liste électorale de la commune de leurs parents (par exemple, cas des étudiants ou des jeunes travailleurs) ;
- la durée requise d'inscription sur le rôle fiscal afin de pouvoir solliciter son inscription sur la liste électorale communale sera réduite de cinq à deux ans ;
- un gérant ou un associé majoritaire ou unique d'une société figurant au rôle d'une des contributions directes communales pour la deuxième fois consécutive pourra s'inscrire sur la liste électorale. Cette qualité devra toutefois être justifiée par des pièces qui seront listées ultérieurement par un arrêté du ministre de l'intérieur ;
- les personnes ayant acquis la nationalité française ainsi que les jeunes qui atteignent la majorité entre les deux tours de scrutin seront inscrits d'office par l'INSEE qui en informera la commune par le biais du REU.

LOCATION DES SALLES COMMUNALES



La Salle des Tilleuls :

La commune met à la disposition des associations et des particuliers la Salle des Tilleuls (180 m²) d'une capacité de 150 personnes assises ou 200 réduisant l'espace pour danser.

Il est possible de disposer de tables rondes pour 81 personnes.

La Salle des Marronniers:

La commune propose également la location de la Salle des Marronniers (64 m²) d'une capacité de 40 personnes.

Demande de location:

La demande de location s'effectue auprès du secrétariat de mairie. Les modalités consistent à :

- Remplir le contrat de location
- Joindre un chèque de caution et un chèque pour le règlement (voir tarif en vigueur sur le site www.Frambouhans.fr)
- Fournir une attestation d'assurance couvrant les risques inhérents à la location

L'accord de location ne deviendra effectif qu'après validation par le Maire.

Retrait des clefs, état des lieux:

C'est avec Mme Grossmann, responsable des salles, que le retrait des clefs et l'état des lieux s'effectuent. Pour une bonne organisation il vous est demandé de transmettre la liste de vaisselle 15 jours avant la réservation.

Pour connaître des disponibilités, veuillez vous adresser au secrétariat de mairie ou par mail mairie.frambouhans@wanadoo.fr ou déposer votre demande sur le site www.frambouhans.fr.

Location Tables et bancs:

Pour les habitants de Frambouhans, la commune met à disposition 23 tables et 46 bancs. Ceux-ci sont prêtés gratuitement, moyennant une caution de 75,00 €.

Les réservations se font auprès du secrétariat de Mairie.

QUELQUES DATES A RETENIR :

12 janvier 2020 :	Vœux du Maire (Commune)
25 janvier 2020 :	Animations - Repas de la Saint-Sébastien : (GAF)
26 janvier 2020 :	Messe puis verre de l'amitié pour la Fête de FRAMBOUHANS (Paroisse et Municipalité)
7 février 2020 :	Loto (Les Petits Écoliers)
À confirmer	Carnaval avec l'école (GAF)
8 mars 2020 :	Défilé du Carnaval de Maiche : (GAF)
5 avril 2020 :	La Main qui Fait (GAF)
21 mai 2020 :	Brocante (GAF)
16 mai 2020 :	Salon de la Femme (Les Petits Écoliers)
12 juin 2020 :	Fêtes des Mères (Municipalité)
20 juin 2020 :	Fête de la musique (Municipalité)
28 juin 2020 :	Kermesse de l'école (Les Petits Écoliers)
22 août 2020 :	Concours de pétanque (GAF)
26 septembre 2020 :	Bourse thème à définir (GAF)
14 novembre 2020 :	Après-midi récréative (GAF)
Novembre 2020 :	Loto du foot (ASF)
15 novembre 2020 :	Messe puis commémoration de l'Armistice (Paroisse et Municipalité)
Début décembre 2020 :	Contes de Noël (GAF)
12 décembre 2020 :	Arbre de Noël de la commune avec la participation de l'école



Le Fruit du sorbier

Bonne année 2020